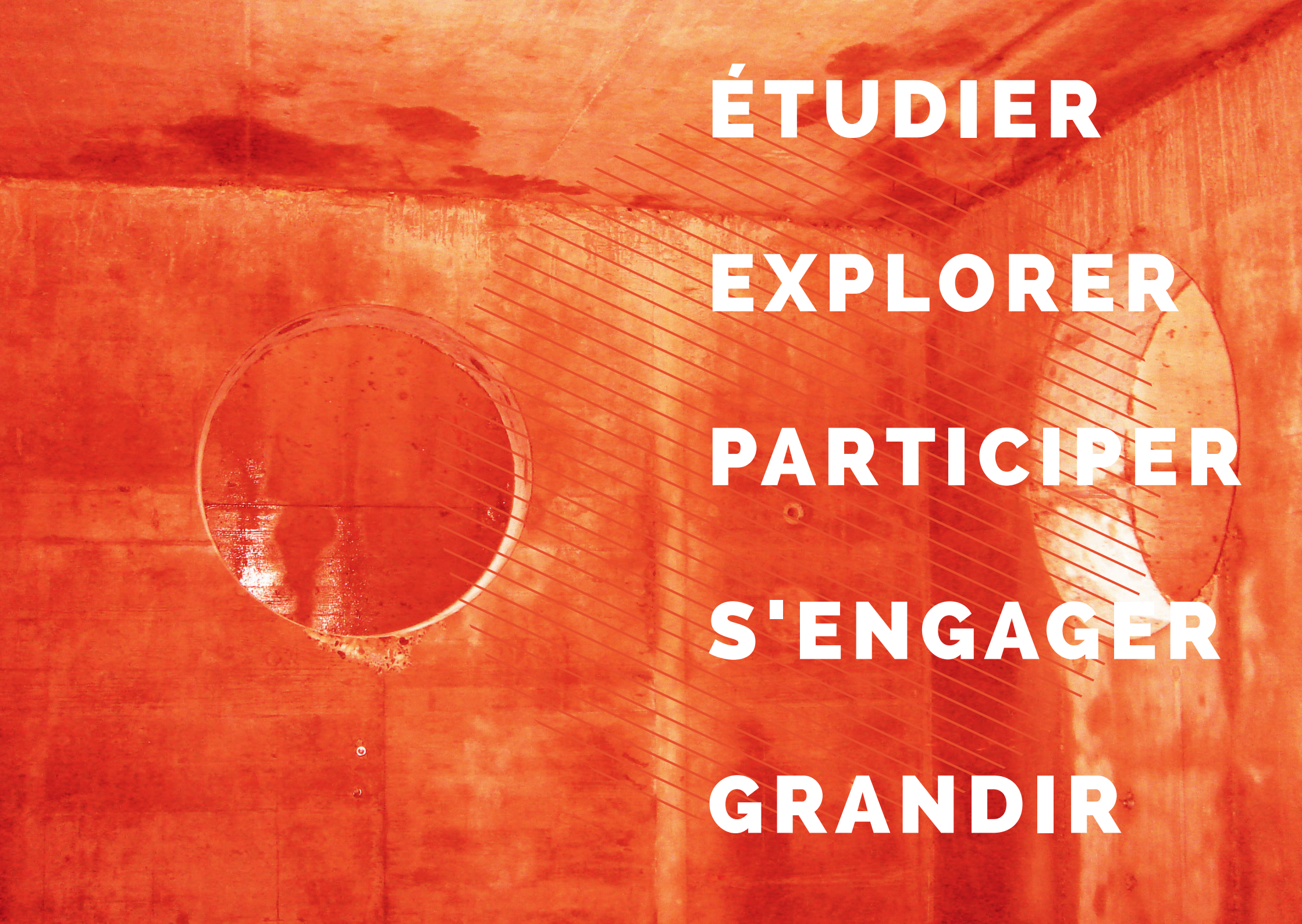




GYMNASE DU BUGNON

g.b

**BROCHURE INSTITUTIONNELLE
ÉDITION 2026-2027**

The background is a close-up photograph of a wooden surface, possibly a door or a wall. It features a prominent circular hole on the left side and a diagonal line of smaller holes or grooves running from the top right towards the bottom left. The wood has a warm, reddish-brown tone with visible grain and some staining.

ÉTUDIER

EXPLORER

PARTICIPER

S'ENGAGER

GRANDIR



AVANT-PROPOS

Mesdames et Messieurs, chères et chers élèves,

S'orienter est sans doute le premier apprentissage que vous ferez au Gymnase du Bugnon, au sens propre d'abord, entre le site de l'Ours et celui de Sévelin, puis dans un sens plus large, à mesure que votre parcours en École de maturité, en École de culture générale ou en École de commerce prendra forme. Un établissement de près de mille trois cent cinquante élèves ne se résume pas à un lieu que l'on traverse : c'est un espace dans lequel chacune et chacun trouve progressivement sa place.

C'est cette diversité de parcours qui fait, à mes yeux, la force du Bugnon. Elle suppose une exigence claire, portée chaque jour par le corps enseignant et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, mais aussi la conviction qu'il n'existe pas une seule manière de réussir son parcours gymnasial. Notre ambition est que cette exigence demeure toujours un levier de progression, jamais un obstacle.

Au Bugnon, nous souhaitons offrir un environnement où chacune et chacun peut apprendre, grandir et développer son potentiel dans un climat de confiance, de respect et d'ouverture. Vous trouverez toujours au Bugnon des personnes prêtes à vous écouter, à vous conseiller et à vous accompagner tout au long de votre parcours.

Cette brochure a été conçue pour être un véritable document de référence tout au long de l'année scolaire. Vous y trouverez les informations essentielles sur le fonctionnement de l'établissement, son organisation, vos droits et vos responsabilités. Je vous invite, ainsi que vos représentantes et représentants légaux, à la consulter chaque fois que nécessaire.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une année scolaire 2026-2027 à la hauteur de vos ambitions.

Laurent Gemelli
Directeur du Gymnase du Bugnon

NOS VALEURS INSTITUTIONNELLES

Le système de valeurs du Gymnase du Bugnon se fonde sur cinq valeurs cardinales structurant la vie institutionnelle et le cadre pédagogique :

le respect,
la responsabilité,
la transmission des savoirs,
l'exigence et
l'équité.

Le respect constitue la base de toute interaction, favorisant un climat d'ouverture et de tolérance entre les différent·e·s actrices et acteurs de l'éducation.

La responsabilité, tant individuelle que collective, incite les élèves à prendre conscience de l'impact de leurs actions sur leur cursus d'études et leur développement personnel.

La transmission des savoirs, en tant que mission fondamentale de l'éducation, vise à transmettre des connaissances solides et actualisées, ainsi que des compétences essentielles à la vie en société.

L'exigence, quant à elle, encourage l'effort, la rigueur et l'ambition intellectuelle, permettant aux élèves de développer leur plein potentiel.

Enfin, **l'équité** guide l'ensemble du système en veillant à ce que chaque individu, quelles que soient ses origines socio-économiques, son genre ou son parcours, bénéficie d'une éducation de qualité, égalitaire et inclusive.

Ce système de valeurs, intégré dans le contexte scolaire de l'enseignement postobligatoire dispensé au Gymnase du Bugnon, vise à former des citoyen·ne·s responsables, autonomes, compétent·e·s et conscient·e·s des enjeux de la société dans laquelle ils/elles évoluent.

RESPECT

RESPONSABILITÉ

TRANSMISSION DES SAVOIRS

EXIGENCE

ÉQUITÉ

SOMMAIRE

DIRECTION	14
-----------	----

CORPS ENSEIGNANT	16
------------------	----

AGENDA ANNUEL	28
---------------	----

FORMATION GYMNASIALE	30
----------------------	----

Informations générales	30
------------------------	----

École de maturité	31
-------------------	----

École de culture générale	34
---------------------------	----

École de commerce	35
-------------------	----

Semaine spéciale	36
------------------	----

ADMINISTRATION	40
----------------	----

Écolage	40
---------	----

Bourses d'études	40
------------------	----

Taxes	40
-------	----

Assurances	41
------------	----

Majorité civile	41
-----------------	----

Carte de légitimation	42
-----------------------	----

Enregistrement des cours	42
--------------------------	----

RÈGLEMENT INTERNE	46
-------------------	----

Justification des absences	56
----------------------------	----

Accès aux bâtiments et fréquentation du périmètre scolaire	56
---	----

Moyens de locomotion	56
----------------------	----

ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES - RÉSEAU 360°	58
---	----

SOUS L'ANGLE ASSOCIATIF	60
-------------------------	----

Liber & Labor	60
---------------	----

Movetia-Échanges et mobilité	61
------------------------------	----

La Soupe à l'Ours	63
-------------------	----

Groupe LGBTIQ+	63
----------------	----

DIVERS	64
--------	----

Cours facultatifs	64
-------------------	----

Prix Marie-Jeanne Visinand	64
----------------------------	----

Secrétariat	70
Conciergerie	71
Cafétéria	71
Bibliothèque	72
Médiation	73
Méthode de la préoccupation partagée (MPP)	74
Médiation d'apprentissage	74
Aménagements pour les élèves avec troubles de l'apprentissage	76
Troubles du spectre autistique	76
L'équipe infirmière	77
Psychologues	78
Travailleur Social TSG	78
Déléguee PSPS	79
Aumônerie	80
Orientation professionnelle	80
Référent durabilité	82
Liste des chef-fe-s de file et autres responsables	84
Liste des conseiller-ère-s de classe	86
Attribution des salles	88
Locaux spéciaux	90
Horaire journalier	93

Accès et plans	98
Secrétariat	100
Conciergerie	101
Cafétéria	101
Bibliothèque	102
Médiation	104
Méthode de la préoccupation partagée (MPP)	104
Médiation d'apprentissage	105
Aménagements pour les élèves avec troubles de l'apprentissage	107
Troubles du spectre autistique	107
L'équipe infirmière	108
Psychologue	109
Travailleur Social TSG	109
Déléguee PSPS	110
Aumônerie	110
Orientation professionnelle	111
Référente durabilité	113
Liste des chef-fe-s de file et autres responsables	114
Liste des conseiller-ère-s de classe	116
Attribution des salles	118
Locaux spéciaux	120
Horaire journalier	122





Le directeur et les doyen·ne·s reçoivent sur rendez-vous :

OURS	SEVELIN	DIRECTEUR M. Laurent GEMELLI
OURS	SEVELIN	DOYENNE CHARGÉE DE DIRECTION Mme Sabina DI GREGORIO ROCHAT
	SEVELIN	DOYENNE Mme Christelle CARDON
OURS		DOYENNE Mme Caroline GUIGNARD

	SEVELIN	DOYEN M. Éric DEWARRAT
	SEVELIN	DOYEN M. Frédéric GIGON
OURS		DOYEN M. Lari RUITERS
OURS		DOYEN M. Arnaud DORY



Mmes et MM. les enseignant·e·s reçoivent sur rendez-vous.
Ils·elles peuvent être contacté·e·s via leur adresse e-mail.

AENISHÄNSLIN Jean-François jfrancois.aenishanslin(at)eduvaud.ch	AeJ	Philosophie Psychologie
ALBISETTI Léo leo.albisetti(at)eduvaud.ch	ALL	Musique
ANDRE Patrice patrice.andre(at)eduvaud.ch	AnP	Physique
ANON Jessica jessica.anon(at)eduvaud.ch	AnJ	Arts visuels
ANTONIAZZA Baptiste baptiste.antoniazza(at)eduvaud.ch	AnB	Histoire
AUBERT Alexandre alexandre.aubert(at)eduvaud.ch	AuA	Chimie
BADOUX MONSCH Mary-Dominique marydominique.badoux(at)eduvaud.ch	BaM	Allemand
BARELLI Stéphane stephane.barelli(at)eduvaud.ch	BaS	Histoire des religions
BAUD Léonore leonore.baud(at)eduvaud.ch	BaL	Arts visuels
BÉCHERRAZ Marc marc.becherraz(at)eduvaud.ch	BeM	Économie et droit
BEN HAMIDA CAMMOUN Leila leila.benhamida(at)eduvaud.ch	BeL	Informatique
BERDOZ BÉCHIR Alix alix.bechir(at)eduvaud.ch	BeA	Économie et droit
BERNHARD Jean-Jules jeanjules.bernhard(at)eduvaud.ch	BeJ	Français
BERTHERAT Valérie valerie.bertherat(at)eduvaud.ch	BeV	Philosophie, Psychologie, Sociologie

BOILLAT Romaine romaine.boillat(at)eduvaud.ch	BoR	Géographie
BOLLER Nadine nadine.boller(at)eduvaud.ch	BoN	Anglais
BRAHAM Sandy sandy.braham(at)eduvaud.ch	BrS	Anglais
BUCHER Laurent laurent.bucher(at)eduvaud.ch	BuL	Mathématiques Informatique
BUTIKOFER Roland roland.butikofer(at)eduvaud.ch	BuR	Histoire
CALAME François francois.calame(at)eduvaud.ch	CaF	Biologie
CANNIZZARO Enrica enrica.cannizzaro(at)eduvaud.ch	CaE	Biologie
CANTIN Muriel muriel.cantin(at)eduvaud.ch	CaM	Allemand
CARDINALE Sara sara.cardinale(at)eduvaud.ch	CaS	Philosophie, Psychologie Sociologie
CARDINAUX Alain alain.cardinaux(at)eduvaud.ch	CaA	Mathématiques Informatique
CARDON Christelle christelle.cardon(at)vd.ch	CcC	Chimie
CARRAZ Laurent laurent.carraz(at)eduvaud.ch	CaL	Philosophie Psychologie
CARROLL Christopher christopher.carroll(at)eduvaud.ch	CaR	Histoire des religions Histoire
CHIRI Laurence laurence.chiri(at)eduvaud.ch	ChL	Français
CHRISTEN Joëlle joelle.christen(at)eduvaud.ch	ChJ	Français
CICUREL Valérie valerie.cicurel(at)eduvaud.ch	CiV	Français
CODA BLANCHARD Francesca francesca.coda(at)eduvaud.ch	CoF	Italien
COMISETTI DI GIANDOMENICO Natacha natacha.comisetti(at)eduvaud.ch	CoM	Économie et droit

CONUS Xavier xavier.conus(at)eduvaud.ch	CoX	Géographie
CORBOZ Denis denis.corboz(at)eduvaud.ch	CoD	Musique
CORDIER Frédéric frédéric.cordier(at)eduvaud.ch	CbF	Arts visuels
CORDONIER Laure laure.cordonier(at)eduvaud.ch	CoL	Français
CORDOVA Judith judith.cordova(at)eduvaud.ch	CoJ	Allemand
CORNE Romain romain.corne(at)eduvaud.ch	CrR	Musique
COSTA Laura laura.costa(at)eduvaud.ch	CoT	Anglais
COTTER Simon simon.cotter(at)eduvaud.ch	CoS	Mathématiques
DAO Loan loan.dao(at)eduvaud.ch	DaL	Chimie
DÉGLISE Cynthia cynthia.deglise(at)eduvaud.ch	DeC	Anglais
DELMONICO Sarah sarah.delmonico(at)eduvaud.ch	DeS	Mathématiques
DESCOEUDRES Jérôme jerome.descoeur(at)eduvaud.ch	DeJ	Éducation physique
DE VARGAS Anne anne.devargas(at)eduvaud.ch	DeA	Allemand
DEWARRAT Éric eric.dewarrat(at)vd.ch	DwE	Français
DORY Arnaud arnaud.dory(at)vd.ch	DoA	Économie et droit
DUPERREX Sarah sarah.duperrex(at)eduvaud.ch	DuS	Français Histoire de l'art
ESTEBAN Vincent vincent.esteban(at)eduvaud.ch	EsV	Chimie
ETTER Nicolas nicolas.etter(at)eduvaud.ch	EtN	Français

FALLER Bastien bastien.faller(at)eduvaud.ch	FaB	Mathématiques Physique
FARENC Nathalie nathalie.farenc(at)eduvaud.ch	FaN	Informatique
FARRON Ivan ivan.farron(at)eduvaud.ch	FaI	Français
FÉLIX Nadine nadine.felix(at)eduvaud.ch	FeN	Anglais
FERNANDEZ Natalia natalia.fernandez(at)eduvaud.ch	FeR	Espagnol
FERRY Murielle murielle.ferry(at)eduvaud.ch	FeM	Anglais
FIECHTER Nicolas nicolas.fiechter(at)eduvaud.ch	FiN	Biologie
FLEISCHER Thomas thomas.fleischer(at)eduvaud.ch	FLT	Physique Bureautique
FLUECKIGER Irène irene.flueckiger(at)eduvaud.ch	FLI	Allemand
FRANCK Véronique veronique.franck(at)eduvaud.ch	FrV	Anglais
FREYMOND Laura laura.freymond(at)eduvaud.ch	FrE	Anglais
FRIEDRICH Jürg jurg.friedrich(at)eduvaud.ch	FrJ	Allemand
FRILOUD Romain romain.frioud(at)eduvaud.ch	FrR	Histoire de l'art
FROIDEVAUX Luc luc.froidevaux(at)eduvaud.ch	FrL	Économie et droit
GAMBONI Laura laura.gamboni(at)eduvaud.ch	GaM	Français
GAPANY Romain romain.gapany(at)eduvaud.ch	GaR	Sociologie
GARCIA VILLARACO Aurélie aurelie.garcia(at)eduvaud.ch	GaA	Histoire
GEISER Nancy nancy.geiser(at)eduvaud.ch	GeN	Chimie

GEREZ Thierry thierry.gerez(at)eduvaud.ch	GeT	Chimie Informatique
GIGON Frédéric frederic.gigon(at)vd.ch	GfF	Allemand
GOUDARD Antoine antoine.goudard(at)eduvaud.ch	GoA	Arts visuels
GRAFF Séverine severine.graff(at)eduvaud.ch	GrS	Français Histoire
GRANDJEAN Emmanuelle emmanuelle.grandjean(at)eduvaud.ch	GrE	Géographie
GUIGNARD Caroline caroline.guignard(at)vd.ch	GnC	Informatique de gestion
GÜRTLER Vincent vincent.gurtler(at)eduvaud.ch	GuV	Informatique
HAMARD Lydie lydie.hamard(at)eduvaud.ch	HaL	Arts visuels
HATON-ROEBUCK Christophe christophe.haton-roebuck(at)eduvaud.ch	HaC	Mathématiques
HENDRIKS Clara clara.hendriks(at)eduvaud.ch	HeC	Allemand
HOLZER Raphael raphael.holzer(at)eduvaud.ch	HoR	Informatique
HUBLEUR Clémentine clementine.hubleur(at)eduvaud.ch	HuC	Français Histoire
INDERMAUR Chantal chantal.indermaur(at)eduvaud.ch	InC	Allemand
ISCHER Maé mae.ischer(at)eduvaud.ch	IsM	Anglais
JACCOUD Sylvie sylvie.jaccoud(at)eduvaud.ch	JaS	Éducation physique
JALLUT Lionel lionel.jallut(at)eduvaud.ch	JaL	Mathématiques
JAQUES Sébastien sebastien.jaques(at)eduvaud.ch	JaQ	Économie et droit
JELIC Ruza ruza.jelic(at)eduvaud.ch	JeR	Anglais

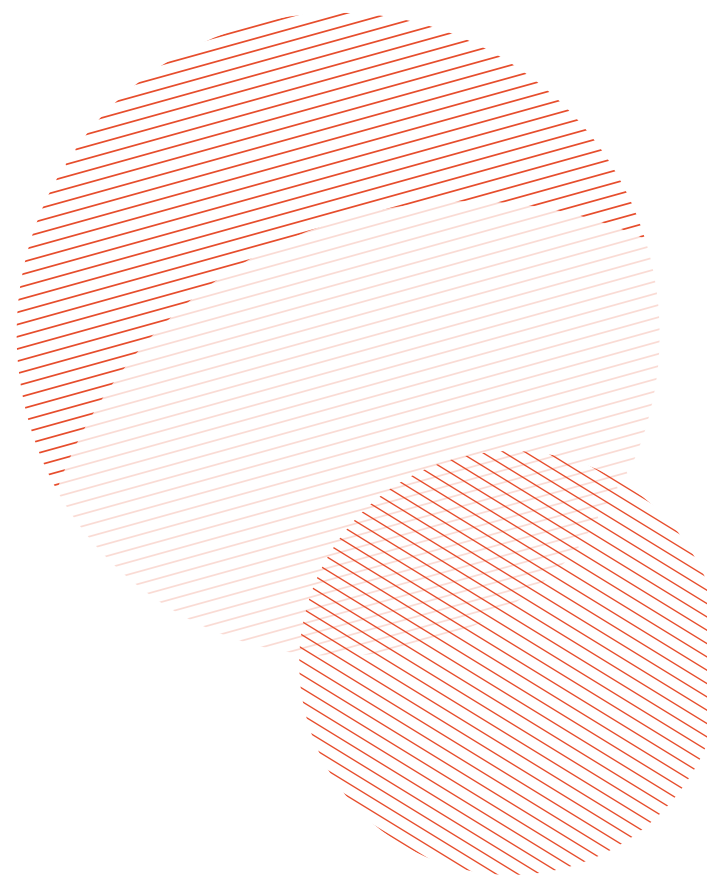
JOBIN Raphaël raphael.jobin(at)eduvaud.ch	JoR	Éducation physique
JOLIDON Annette annette.jolidon(at)eduvaud.ch	JoA	Allemand
JOURDAIN Nicolas nicolas.jourdain(at)eduvaud.ch	JoN	Économie et droit
JUILLERAT Anaëlle anaelle.juillerat(at)eduvaud.ch	JuA	Éducation physique
JUILLERAT Stéphane stephane.juillerat(at)eduvaud.ch	JuS	Éducation physique
KOBEL Philippe philippe.kobel(at)eduvaud.ch	KoP	Physique
LA SPADA Olivier olivier.laspada(at)eduvaud.ch	LaO	Économie et droit Informatique
LAMBELET Myriam myriam.lambelet(at)eduvaud.ch	LaM	Chimie
LAMBIEL Nicolas nicolas.lambiel(at)eduvaud.ch	LbN	Mathématiques
LAVANCHY Aline aline.lavanchy(at)eduvaud.ch	LaA	Anglais
LAVANCHY Pierre pierre.lavanchy(at)eduvaud.ch	LaP	Éducation physique
LE Karine karine.le(at)eduvaud.ch	LeK	Mathématiques
LIEBERMANN Clélia clelia.liebermann(at)eduvaud.ch	LiC	Mathématiques
LIONELLO Andrea andrea.lionello(at)eduvaud.ch	LiA	Chimie
LOUP FALOURD Anne-Claire anneclaire.loup(at)eduvaud.ch	LoA	Français
LÜTHI Marie-José mariejose.luthi(at)eduvaud.ch	LuM	Mathématiques
MAILLEFER Augustin augustin.maillefer(at)eduvaud.ch	MaA	Éducation physique
MARENDAZ Johannie johannie.marendaz(at)eduvaud.ch	MaJ	Géographie

MARTINI Claire claire.martini(at)eduvaud.ch	MaC	Français
MEYER Romain romain.meyer(at)eduvaud.ch	MeR	Histoire
MICHEL Claire claire.michel(at)eduvaud.ch	MiC	Éducation physique
MICHEL Raphaël raphael.micheli(at)eduvaud.ch	MiR	Français
MOLINES Vanessa vanessa.molines(at)eduvaud.ch	MoV	Histoire de l'art Latin
MONNIER Sophie sophie.monnier(at)eduvaud.ch	MoS	Économie et droit
MORNOD Pascal pascal.mornod(at)eduvaud.ch	MoP	Éducation physique
NOVOTNY Ian ian.novotny(at)eduvaud.ch	NoI	Histoire
OGUEY Romain romain.oguey(at)eduvaud.ch	OgR	Économie et droit
PALERMO Nicole. nicole.palermo(at)eduvaud.ch	PaN	Français
PALMIERI ANNESE Anna anna.palmieri(at)eduvaud.ch	PaA	Italien
PASCHE ROUBATY Ariane ariane.pasche(at)eduvaud.ch	PrA	Allemand
PEREIRA MALHEIRO Loris loris.pereira(at)eduvaud.ch	PeL	Italien
PEROTTI Elena elena.perotti(at)eduvaud.ch	PeE	Italien
PFITZMANN Sarah sarah.pfitzmann(at)eduvaud.ch	PfS	Allemand
PICHONNAZ Jérôme jerome.pichonnaz(at)eduvaud.ch	PiJ	Anglais
PIDOUX Sylvestre sylvestre.pidoux(at)eduvaud.ch	PxS	Français
PIDOUX Vincent vincent.pidoux(at)eduvaud.ch	PxV	Biologie

PILLIONNEL Anick anick.pillonnel(at)eduvaud.ch	PiA	Arts Visuels
PONT Juliette juliette.pont(at)eduvaud.ch	PoJ	Biologie
RACINE Gilles gilles.racine(at)eduvaud.ch	RaG	Éducation physique Informatique
RALPH Kian kian.ralph(at)eduvaud.ch	RaK	Anglais Éducation physique
RAPIN Grégory gregory.rapin(at)eduvaud.ch.	RpG	Informatique
REBSTEIN MUTTI Julia julia.rebstein(at)eduvaud.ch	ReJ	Chimie
REYMOND Olivier olivier.reymond(at)eduvaud.ch	ReO	Histoire
RIEDER Nicolas nicolas.rieder(at)eduvaud.ch	RiN	Français
ROCHAT Luc luc.rochat(at)eduvaud.ch	RoL	Géographie Français
ROGINA Jacqueline jacqueline.rogina(at)eduvaud.ch	RoJ	Allemand Espagnol
ROLAND-WÜRZBURGER Anne anne.roland(at)eduvaud.ch	RwA	Histoire des religions
ROSSI Patrick patrick.rossi(at)eduvaud.ch	RoP	Mathématiques Informatique
RUITERS Lari lari.ruiters(at)vd.ch	RuL	Biologie
SAGE Nicolas nicolas.sage(at)eduvaud.ch	SaN	Physique
SALVI Roland roland.salvi(at)eduvaud.ch	SaR	Mathématiques
SAPIO Anna anna.sapio(at)eduvaud.ch	SaA	Italien
SCHACHER Nancy nancy.schacher(at)eduvaud.ch	ScN	Français
SCHENKEL Alain alain.schenkel(at)eduvaud.ch	ScA	Mathématiques

SCHMID POULY Anita anita.schmid(at)eduvaud.ch	SdA	Allemand Histoire
SCHMITZ TACCHINI Jacqueline jaqueline.schmitz(at)eduvaud.ch	ScJ	Éducation physique Allemand
SIMONS Kendra kendra.simons(at)eduvaud.ch	SiK	Allemand
SOLAND Yvonne yvonne.soland(at)eduvaud.ch	SoY	Anglais
STEINER Jennyfer jennyfer.steiner(at)eduvaud.ch	StJ	Informatique
SUTER Emilie emilie.suter(at)eduvaud.ch	StE	Culture antique Latin, Français
THEUMANN Jean-François jeanfrancois.theumann(at)eduvaud.ch	ThJ	Physique
TIRET Pascale pascale.tiret(at)eduvaud.ch	TiP	Biologie
TRIPPI Charlotte charlotte.trippi(at)eduvaud.ch	TrC	Biologie
TURNER Vincent vincent.turner(at)eduvaud.ch	TuV	Biologie
VALLONE Pierre pierre.vallone(at)eduvaud.ch	VaP	Géographie Histoire
VANNOD Caroline caroline.vannod(at)eduvaud.ch	VaC	Économie et droit Informatique de gestion
VILLAREJO-CREPEY Marie marie.villarejo(at)eduvaud.ch	ViM	Espagnol Français
VLCEK Emmanuelle emmanuelle.vlcek(at)eduvaud.ch	VIE	Mathématiques
WÄLCHLI Nicolas nicolas.walchli(at)eduvaud.ch	WaN	Physique
WALTHER Caleb caleb.walther(at)eduvaud.ch	WaC	Informatique
YERSIN Laure-Anne laureanne.yersin(at)eduvaud.ch	YeL	Musique
ZEENNY Guillaume guillaume.zeenny(at)eduvaud.ch	ZeG	Mathématiques

ZEMZEMI Fatima fatima.zemzemi(at)eduvaud.ch	ZeF	Mathématiques
ZIADÉ Yvan yvan.ziade(at)eduvaud.ch	ZiY	Philosophie, Psychologie, Sociologie





AGENDA ANNUEL

2026-2027

LU 17 août	rentrée scolaire, selon circulaire de rentrée
LU 21 septembre	congé du Jeûne fédéral
VE 9 octobre	début des vacances d'automne dès la fin des cours
LU 26 octobre	reprise des cours
JE 12 novembre	bulletin intermédiaire de renseignements
JE 19 et VE 20 novembre	journées d'information de l'EPFL (3 ^e année, École de maturité)
JE 3 décembre	journée découverte de l'UNIL (3 ^e année, École de maturité)
ME 23 décembre	début des vacances d'hiver dès la fin des cours
LU 11 janvier	reprise des cours
JE 21 janvier	bulletin semestriel, échéance pour les élèves doublant·e·s et les élèves de l'École de commerce
VE 5 février	début des Relâches dès la fin des cours
LU 15 février	reprise des cours
JE 18 et VE 19 février	Forum Horizon (2 ^e année)
LU 22 mars	semaine spéciale jusqu'au vendredi 2 avril
VE 26 mars	début des vacances de Pâques dès la fin de la semaine spéciale
LU 12 avril	reprise des cours
JE 6 et VE 7 mai	Ascension
LU 17 mai	Pentecôte

2027

Élèves de 1^{re} et 2^e année

ME 9 juin	dernier rattrapage de travaux écrits manqués
JE 10 juin	bulletin annuel
MA 15 juin	fin des cours en période 3
dès MA 9 juin	période consacrée aux travaux de maturité, selon convocation (jusqu'au 27 juin)
VE 2 juillet	fin officielle de l'année scolaire, début des vacances d'été

2027

Élèves de 3^e année

ME 19 mai	dernier rattrapage de travaux écrits manqués
VE 28 mai	bulletin final
VE 28 mai	fin des cours en période 3
MA 1 ^{er} juin	examens de compréhension orale et d'ICA jusqu'au jeudi 3 juin
LU 7 juin	examens écrits jusqu'au lundi 14 juin
MA 15 juin	examens oraux jusqu'au vendredi 25 juin
VE 25 juin	résultats des examens
JE 1 ^{er} juillet	cérémonie des promotions
VE 2 juillet	fin officielle de l'année scolaire

Un memento détaillé de l'année scolaire fait l'objet d'un document ad hoc distribué aux élèves le jour de la rentrée. Il est commenté par les conseiller·ère·s de classe à cette occasion. Les élèves peuvent y accéder sur le Moodle de l'établissement.

Les élèves et leurs parents sont prié·e·s de respecter scrupuleusement les dates ci-dessus en faisant leurs plans de vacances. Les congés immédiatement avant ou après les vacances ne sont en principe pas admis (art 56 RGY).

FORMATION GYMNASIALE

Informations générales

Organisation des études - Programmes des cours

Les textes légaux définissent les trois voies de formation offertes dans les gymnases :

- l'École de maturité
- l'École de culture générale
- l'École de commerce

Un programme spécifique à chacune des écoles fournit tout renseignement utile quant aux plans et matières d'études. Il est téléchargeable en suivant le lien :

www.vd.ch/themes/formation/formations-gymnasiales/

Titres

Les titres délivrés – baccalauréat cantonal et certificat de maturité gymnasiale, certificat de culture générale, certificat fédéral de capacité, maturité professionnelle – sont reconnus par les instances cantonales et fédérales compétentes.

Classes spéciales pour artistes et sportif·ve·s d'élite

Des classes pour artistes et sportif·ve·s d'élite sont ouvertes dès la 2^e année au Gymnase Auguste Piccard (classes de l'École de maturité). Celles-ci sont destinées, comme leur dénomination l'indique, à des élèves qui ont atteint un niveau élevé, dûment reconnu, dans la pratique d'un sport ou d'un art et qui doivent de ce fait consacrer un temps important à l'entraînement ou à la pratique de leur art (dix à quinze heures par semaine en plus des compétitions et manifestations artistiques). Les conditions d'obtention des titres dans ces classes sont les mêmes que pour les autres élèves. Il s'agit donc d'une voie particulièrement difficile, destinée à des élèves motivés ayant de grandes ressources en termes d'autonomie, d'endurance et d'anticipation notamment.

Leur situation scolaire doit être confortable, la seule satisfaction des critères sportifs ou artistiques ne suffit pas pour les faire admettre ; de plus, le nombre de places est limité. Il faut savoir que la fréquentation d'une classe spéciale n'est pas toujours la meilleure solution pour l'élève ; une intégration dans une classe « normale » avec des mesures d'allègements particulières définies pour chaque cas se révèle parfois préférable.

Avant toute démarche, il convient de prendre contact avec **M. Daniel Pedrucci**, doyen au Gymnase Auguste Piccard (secrétariat : tél. 021 557 84 84) pour les classes de l'École de maturité et de consulter le site de l'Etat de Vaud y relatif :

<https://www.vd.ch/formation/formations-gymnasiales/artistes-et-sportifs-delite>

École de maturité

La préparation au baccalauréat et au certificat de maturité est fondée sur les plans d'études et programmes vaudois élaborés à partir du Plan d'études cadre pour la maturité et du Règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, adopté en 1995 et modifié en 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Le baccalauréat, diplôme vaudois, est un titre reconnu dans notre canton sanctionnant la réussite des études gymnasiales telles que définies par les exigences et plans d'études officiels des gymnases vaudois.

Le certificat de maturité, titre suisse de niveau identique, est reconnu sur l'ensemble du territoire de la Confédération, ainsi qu'à l'étranger, et donne accès aux universités suisses, aux Écoles polytechniques et, sous certaines réserves, aux universités étrangères.

La Commission suisse de maturité est chargée du contrôle de leur exécution. Le Gymnase du Bugnon est reconnu par la Confédération comme habilité à délivrer des certificats de maturité conjointement aux baccalauréats.

Maturité avec mention bilingue

Les candidat·e·s à la maturité bilingue doivent être des personnes sociables et ouvertes, curieuses de découvrir et vivre une autre culture, capables de s'adapter facilement à un autre milieu familial. En outre, ils/elles doivent remplir les conditions fixées par le département.

Cette formule, prévoyant un échange ou séjour de plus ou moins longue durée, ne vise pas uniquement l'efficacité linguistique : il s'agit de donner aux élèves une occasion de vivre en immersion dans une région de culture différente.

Français-allemand

Les élèves de l'École de maturité intéressés par la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue (français-allemand) peuvent s'inscrire en ligne sur le site <https://www.vd.ch/> **entre début novembre et mi-décembre.**

Modalité L (par immersion longue) :

Les élèves suivent normalement leur 1^{re} année de gymnase au Bugnon, effectuent leur 2^e année dans un gymnase de langue allemande et retrouvent normalement leur classe et leurs camarades au Gymnase du Bugnon en 3^e année. Le travail de maturité doit être rédigé en allemand. En 3^e année, l'enseignement de l'histoire leur est donné en allemand.

Modalité C (par immersion courte) :

Les élèves suivent normalement les cours de 1^{re} année jusqu'aux vacances de Pâques et accomplissent ensuite la fin de leur 1^{re} année dans un gymnase de langue allemande. Les élèves sont promu·e·s en 2^e année au vu de leurs résultats scolaires des huit premiers mois. En 2^e et en 3^e année, ils bénéficient de cours en allemand dans deux disciplines au moins. La modalité C est organisée dans un gymnase lausannois ou de la région. En général, les élèves terminent leur parcours gymnasial dans un autre établissement.

Une séance d'information est organisée en octobre, avant les vacances d'automne, par les répondantes pour la maturité bilingue.

Mme Anne de Vargas (site de l'Ours) et **Mme Anita Schmid Pouly** (site de Sévelin). Les élèves et leurs parents y sont informés des procédures en vigueur. Une fois les familles d'accueil trouvées par les élèves, les répondantes pour la maturité bilingue prennent le relais pour assurer l'intégration scolaire des élèves vaudois dans les gymnases de langue allemande. Ils évaluent ensemble les implications concrètes des démarches engagées.

Les répondantes pour la maturité bilingue répondent volontiers aux questions des parents qui peuvent les contacter par leur adresse électronique professionnelle.

Français-anglais

Les élèves de l'École de maturité ont la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue (français-anglais), selon un modèle :

Modalité L (par immersion longue) :

Les élèves suivent normalement leur première année de gymnase au Bugnon, effectuent leur deuxième année dans un gymnase de langue anglaise et poursuivent leurs études en principe au Gymnase de Renens en troisième année. Le travail de maturité doit être rédigé en anglais. En troisième année, au moins une discipline est enseignée en anglais.

Une séance d'information sera organisée par le Gymnase de Renens durant le mois de septembre.

Français-italien

Les élèves de l'École de maturité ont la possibilité de préparer un certificat de maturité avec mention bilingue (français-italien), selon un modèle :

Modalité L (par immersion longue) :

Les élèves suivent normalement leur première année de gymnase au Bugnon, effectuent leur deuxième année dans un gymnase de langue italienne et poursuivent leurs études en principe au Gymnase de la Cité en troisième année. Le travail de maturité doit être rédigé en italien. En troisième année, au moins une discipline est enseignée en italien.

Une séance d'information sera organisée par le Gymnase de la Cité durant le mois de novembre.

École de culture générale

À l'issue d'une 1^{re} année de tronc commun et de deux années en **domaine professionnel**, les gymnases vaudois délivrent un titre de culture générale avec mention de l'une des options suivantes:

- domaine Arts et design
- domaine Musique
- domaine Communication et information
- domaine Santé
- domaine Pédagogie
- domaine Travail social

Au cours de leur 2^e année, les élèves de l'École de culture générale doivent effectuer un stage pratique extrascolaire de deux semaines consécutives dans le domaine professionnel choisi. Les élèves doivent avoir fait valider le stage pratique pour se présenter aux examens finaux de 3^e année.

M. Arnaud Dory (site de l'Ours) et **M. Eric Dewarrat** (site de Sévelin), doyens, encadrent les élèves dans leurs démarches.

Le certificat de culture générale peut être prolongé par un cursus supplémentaire d'une année qui aboutit à l'obtention d'une **maturité spécialisée** dans chaque domaine.

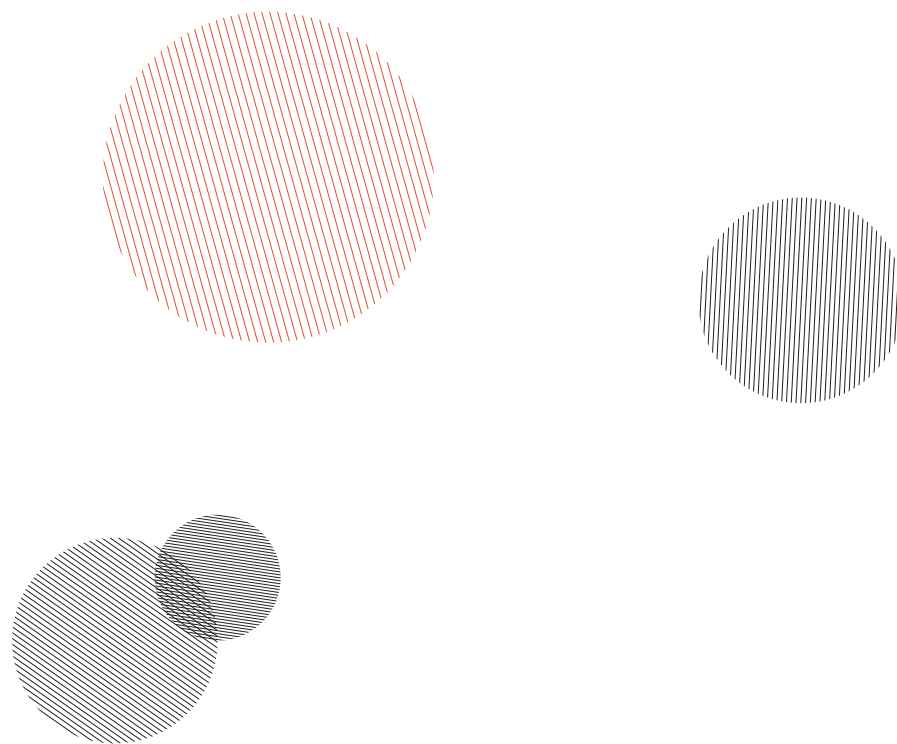
Les détenteur·trice·s de maturités spécialisées ou professionnelles peuvent accéder aux procédures d'admission des Hautes Écoles Spécialisées (HES) ou Écoles Supérieures (ES) correspondant à leur domaine de spécialisation.

École de commerce

À l'issue de trois années d'études au gymnase et d'une année de stage en entreprise, les élèves obtiennent un CFC, ainsi qu'une maturité professionnelle, orientation Économie et services, type Économie.

Les détenteur·rice·s d'une maturité professionnelle peuvent accéder aux Hautes Écoles Spécialisées (HES) ou Écoles Supérieures (ES) de ce domaine.

Au cours de leur cursus gymnasial, les élèves de l'École de commerce doivent effectuer des stages pratiques dans le domaine commercial.



Semaine spéciale (du 22 mars au 25 mars 2027)

La semaine spéciale fait partie des activités parascolaires s'inscrivant dans le cadre de l'enseignement gymnasial (cf. RGY art. 40), elle est obligatoire.

Pour toute information, se référer au document *Semaine spéciale 2025-2026. Informations aux élèves*

1^{re} année

Les élèves de première année prennent part à des activités organisées sur quatre jours consécutifs par leur conseiller·ère de classe, qui choisit l'une des deux options suivantes :

Option A - Projet en Suisse :

Le/La conseiller·ère de classe organise librement diverses activités et visites pédagogiques inscrites dans un projet de culture générale (architectural, historique, littéraire, cinématographique, scientifique, artistique, sportif etc.), voire de bénévolat, à Lausanne ou en Suisse, du lundi 22 mars au jeudi 25 mars 2027. Ces 4 jours ne peuvent pas être remplacés par des week-ends.

Coût maximum : CHF 350.- (argent de poche non-compris)

Option B - semaine culturelle *Cinéma* ou *Comédie musicale* :

Le/La conseiller·ère de classe choisit de participer au volet « Cinéma » ou « Comédie musicale » avec sa classe. Des activités et ateliers sont organisés en collaboration avec des intervenants issus du milieu du cinéma ou des arts de la scène. Un programme détaillé sera transmis par les responsables de ces activités au plus tard le 1^{er} mars 2027. Dans l'attente de le recevoir, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Villarejo (cinéma) ou Mme Molines (comédie musicale).

Coût maximum : CHF 200.- (argent de poche non-compris)

2^e année

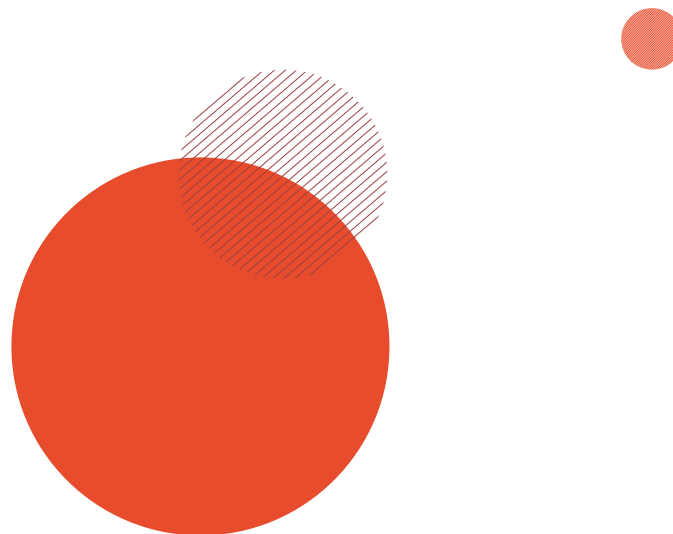
Outre les stages obligatoires pour les élèves de 2C et 2E, un choix d'activités sportives et culturelles est proposé à toutes les classes de deuxième année. Les élèves choisissent l'activité de leur choix, en fonction de leurs centres d'intérêt. Le programme détaillé des activités proposées sera porté à la connaissance des élèves dans le courant du mois d'octobre.

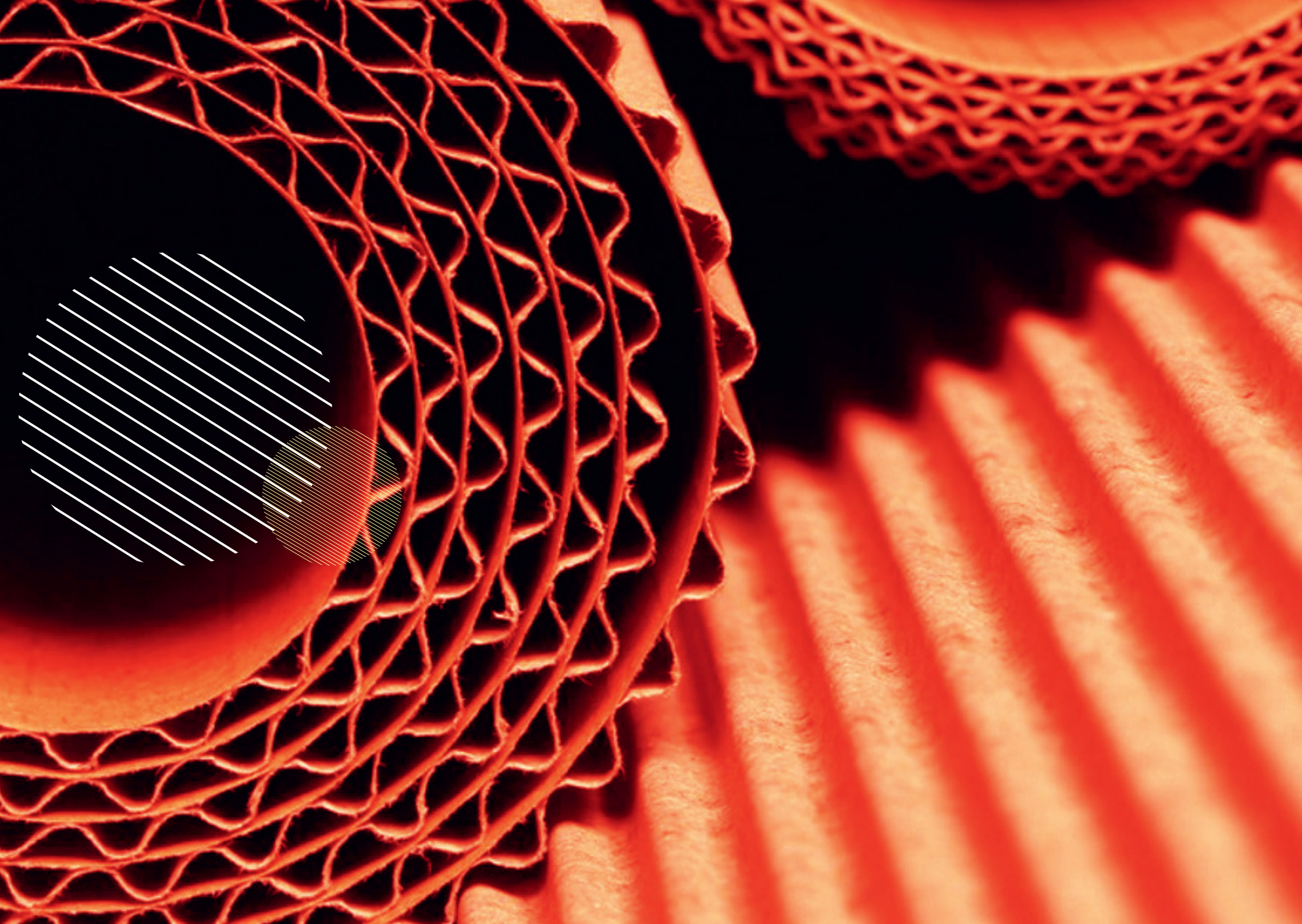
Coût maximum : CHF 480.- (argent de poche non-compris)

3^e année

Les élèves de troisième année effectuent un voyage culturel (région, ville suisse ou européenne) sous la direction de leur conseiller·ère de classe. Seuls les élèves de la classe sont autorisé·e·s à participer à ce voyage.

Coût maximum : CHF 650.- (argent de poche non-compris)





ADMINISTRATION

Écolage

Les parents des élèves de l'École de maturité et de culture générale reçoivent, avant chaque rentrée annuelle, toutes les indications utiles à ce sujet.

Bourses d'études

Toutes les informations relatives aux bourses d'études peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)
Rte des Plaines-du-Loup 1
1014 Lausanne
021 316 33 70
[info.bourses\(at\)vd.ch](mailto:info.bourses(at)vd.ch) www.vd.ch/ocbe

Taxes

Une taxe d'inscription de Fr. 70.- est perçue auprès des parents :

- pour les élèves de 1^{re} année en même temps que l'envoi de la feuille d'inscription ;
- pour les élèves de 2^e et 3^e année, ainsi que pour les élèves doublant-e-s de 1^{re} année, au moyen d'une facture qui sera envoyée au mois d'octobre.

Participation aux coûts marginaux de l'enseignement :

Une contribution pourra être demandée aux parents pour participer au financement des coûts marginaux de l'enseignement (par exemple, pour les frais découlant de l'organisation d'options sportives à l'extérieur, de l'enseignement des arts visuels, d'une partie des photocopies, de travaux pratiques et laboratoires, et divers frais non couverts par d'autres fonds).

Assurances

Les élèves mineur-e-s et majeur-e-s sont soumis-es à l'obligation d'être assuré-e-s auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération. La couverture doit s'étendre à la maladie et aux accidents. L'école n'assure pas ses élèves à titre complémentaire. Ils/Elles ne sont donc couvert-e-s que par leur assurance personnelle, y compris en cas d'accident durant les activités scolaires.

Sont naturellement réservés les cas où la responsabilité de l'État ou de ses collaborateur-trice-s est engagée.

Les élèves sont responsables des dégâts qu'ils/elles pourraient commettre aux installations et du préjudice qu'ils/elles pourraient causer à leur-e-s camarades. Il est vivement conseillé aux parents de souscrire une assurance RC.

Majorité civile, obligation d'entretien des père et mère

Voici deux extraits de la Loi fédérale concernant les élèves et leurs parents :

Art. 14b. Majorité	La majorité est fixée à 18 ans révolus.
Art. 277, 2e al.	De l'obligation d'entretien des père et mère.

« Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux. »

De par la loi, le gymnase a l'obligation de s'adresser, pour toute démarche, directement à l'élève dès qu'il/elle a atteint sa majorité.

Carte de légitimation

Chaque étudiant·e reçoit une carte de légitimation qui doit être remise au secrétariat en cas d'interruption d'étude.

Elle identifie chaque élève du gymnase et permet à ce titre, par exemple, de bénéficier de rabais intéressants dans certains commerces et lors de manifestations sportives ou culturelles.

Elle permet enfin de bénéficier d'une réduction sur les billets mis en vente par de nombreux lieux culturels partenaires dans le cadre du Passculture. Pour profiter de cette offre, les élèves doivent simplement présenter leur carte de légitimation à la caisse de l'institution culturelle pour bénéficier d'un billet réduit à Fr. 5.-.

Le **Passculture** est une offre proposée par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle et divers lieux culturels vaudois proposant du théâtre, de la musique, de la danse et de l'humour.

Il permet aux élèves du post-obligatoire (gymnases, écoles professionnelles et centres d'enseignement professionnel) de découvrir l'offre culturelle vaudoise dans des lieux qui ne leur sont pas familiers.

La liste de toutes les institutions culturelles partenaires se trouve sur le site www.passculture.ch.

Enregistrement des cours

À moins d'obtenir le consentement formel de la part des enseignant·e·s, l'enregistrement audio et/ou visuel des cours relève d'une atteinte à la personnalité, ainsi que d'un traitement illicite de données.

Le Code pénal interdit en effet l'enregistrement d'une conversation non-publique sans le consentement des interlocuteurs. C'est précisément le cas des cours puisque tout le monde ne peut y assister. Il en va de même pour la prise de vues (art. 179ter et 179quater).

Selon le degré de l'infraction et au regard des dispositions du Règlement interne du gymnase (art. 1, al. 1.1) qui se réfère au Code civil en termes de responsabilités, le/la contrevenant·e encourt l'avertissement, la suspension ou encore l'exclusion. Au pénal, le/la contrevenant·e s'expose à des poursuites.



RÈGLEMENT INTERNE

Préambule

Le règlement du Gymnase du Bugnon a pour objectif de garantir un cadre général favorable aux études, au travail et à la vie collective, dans un environnement serein en accord avec les valeurs du gymnase. Le respect des règles établies permet à toutes et tous d'adopter une ligne de conduite, à la fois personnelle et collective, propice à des relations harmonieuses. Dans sa mission d'enseignement, le gymnase doit ainsi être un lieu sûr et accueillant, favorisant l'acquisition des connaissances et le développement des compétences intellectuelles et sociales de chaque élève.

I. Dispositions générales

Art. 1 — Bases légales et réglementaires

¹ L'organisation et le fonctionnement du gymnase sont régis par les textes légaux suivants :

- la Loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS : BLV 412.11) ;
- le Règlement des gymnases du 6 juillet 2022 (RGY ; BLV 412.11.1) ;
- la Loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02).

² Au sein de l'établissement, la dénomination de conseillère ou conseiller de classe est utilisée en lieu et place de celle de maîtresse ou maître de classe au sens du RGY.

³ Des dispositions d'application du présent règlement peuvent en tout temps être édictées par la directrice ou le directeur.

II. Responsabilités

Art. 2 — Données administratives personnelles

¹ L'élève, ou en cas de minorité de celle-ci ou de celui-ci, la personne la ou le représentant légalement est responsable de fournir des informations administratives exactes et d'annoncer sans délai toute modification.

Art. 3 — Départ en cours de formation

¹ En principe, l'élève ne peut abandonner ses études sans en informer par écrit la directrice ou le directeur. En cas de minorité de l'élève, cette déclaration est établie par la personne la ou le représentant légalement.

Art. 4 — Responsabilité de l'établissement

¹ Les membres du Conseil de direction ainsi que les enseignantes et enseignants veillent au maintien de l'ordre et de la discipline. Elles ou ils sont tenus de faire respecter les règles en vigueur.

Art. 5 — Responsabilité de l'élève

¹ L'élève observe les règles de l'établissement dans toutes les activités organisées par celui-ci.

² L'élève prend soin des locaux et du matériel qui est mis à sa disposition par l'établissement.

³ L'élève ou, en cas de minorité de celle-ci ou de celui-ci, la personne la ou le représentant légalement, est responsable des dégâts qu'elle ou il cause intentionnellement ou par négligence et en assume le coût de la réparation.

Art. 6 — Attitude des élèves

¹ Dans l'ensemble du périmètre scolaire, les élèves se conduisent correctement et développent une attitude constructive ainsi que respectueuse d'autrui.

² Les élèves s'abstiennent de tout acte de violence physique, verbale, psychologique, notamment à caractère raciste, sexiste, validiste, homophobe ou transphobe. Elles et ils s'abstiennent également de tout propos méprisant ou violent se rapportant notamment aux capacités individuelles, à l'apparence physique, à l'appartenance sociale, religieuse ou ethnique, à l'orientation affective et sexuelle ou au genre. L'interdiction des comportements précités s'étend à l'utilisation des moyens de communication (internet, messages, réseaux sociaux, téléphonie, etc.).

³ Le non-respect des interdictions précitées pourra être suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Art. 7 — Conseillère et conseiller de classe

¹ La conseillère ou le conseiller de classe est responsable de l'administration et de la vie de la classe. Elle ou il relaie les informations de la directrice ou du directeur auprès de sa classe et inversement.

² La conseillère ou le conseiller de classe est le premier interlocuteur de l'élève ou, si celle-ci ou celui-ci est mineur, de la personne la ou le représentant légalement. Dans un deuxième temps, celle-ci ou l'élève peuvent solliciter librement un rendez-vous auprès de la doyenne ou du doyen.

³ La conseillère ou le conseiller de classe assure le contact entre les enseignantes et les enseignants du Conseil de classe et les élèves de sa classe.

⁴ La conseillère ou le conseiller de classe informe le cas échéant les parents des élèves mineurs des problèmes pédagogiques ou disciplinaires rencontrés, en coordonnant au besoin les mesures de soutien nécessaires avec le Conseil de direction.

Art. 8 — Élève majeur

¹ À la majorité de l'élève, le courrier du gymnase lui est adressé directement. Si l'élève souhaite que le courrier soit adressé à la personne qui la ou le représentait légalement durant sa minorité, elle ou il doit en faire la demande par écrit à la directrice ou au directeur.

Art. 9 — Tâches spéciales des élèves

¹ Des responsables de tâches spéciales, liées à la vie de la classe ou au maintien de l'ordre, peuvent être désignés dans chaque classe.

² La liste des tâches à effectuer est alors affichée en classe et doit être respectée.

Art. 10 — Informations officielles

¹ Les élèves consultent chaque jour leur messagerie électronique institutionnelle et les sources d'information officielles de l'établissement.

III. Fréquentation

Art. 11 — Fréquentation des cours

¹ Les élèves sont tenus de suivre, avec régularité et ponctualité, tous les cours figurant à leur grille horaire et les cours facultatifs auxquels elles ou ils se sont inscrits.

² Les élèves sont tenus de se rendre aux séances de rattrapage et de participer à toutes les activités obligatoires.

³ Les élèves se présentent aux cours avec le matériel requis.

⁴ Le contrôle de la fréquentation et de la ponctualité est effectué par chaque enseignante et enseignant à chaque leçon (y compris lors des cours dédoublés, cours à options, cours d'éducation physique et cours facultatifs).

Art. 12 — Ponctualité et arrivées tardives

¹ Les élèves sont tenus de respecter les horaires de l'établissement et d'être en classe avec leur matériel ainsi que prêts au travail au moment de la sonnerie marquant le début de chaque leçon.

² En cas d'arrivée tardive ne dépassant pas dix minutes, l'élève frappe à la porte, attend l'autorisation d'entrer dans la salle de classe et explique la raison de son retard à l'enseignante ou à l'enseignant qui apprécie le motif invoqué. En l'absence de motif reconnu valable, l'arrivée tardive est notée.

³ Tout retard de plus de dix minutes est assimilé à une absence devant être justifiée conformément à l'article 14 du présent règlement.

⁴ Sans motif reconnu valable, les arrivées tardives sont suivies de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive (cf. art. 52 RGY), selon un barème remis à chaque élève en début d'année scolaire.

⁵ L'établissement tient un contrôle régulier des arrivées tardives.

⁶ Sauf cas exceptionnels appréciés par la directrice ou le directeur, l'horaire des entreprises de transport ne saurait justifier de dérogation à celui de l'établissement.

Art. 13 — Absences prévisibles, demandes de congé

¹ Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé auprès de la conseillère ou du conseiller de classe; elle est présentée avec les pièces justificatives nécessaires. La remise de la demande de congé à la conseillère ou au conseiller de classe tient lieu de remise à la directrice ou au directeur au sens du RGY.

² Toute demande de congé porte la signature de l'élève et, en cas de minorité de celle-ci ou de celui-ci, de la personne la ou le représentant légalement. La demande de congé est présentée aussi tôt que possible, mais au moins une semaine à l'avance. Les cas de force majeure sont réservés.

³ Immédiatement avant ou après les vacances ou un jour férié, aucune demande de congé n'est en principe accordée.

Art. 14 — Absences et justification d'absence

¹ Toute absence non-prévisible doit être justifiée par l'élève le jour de son retour en classe, auprès de la conseillère ou du conseiller de classe. L'élève indique d'une manière claire et précise le motif de l'absence, en y joignant le cas échéant un certificat médical. La demande doit être signée par l'élève. En cas de minorité de celle-ci ou celui-ci, la demande doit être contresignée par la personne la ou le représentant légalement. La remise de la justification d'absence à la conseillère ou au conseiller de classe tient lieu de justification auprès d'un membre du Conseil de direction au sens du RGY.

² En principe, le non-respect des modalités ou du délai de remise de la justification d'absence est assimilé à une absence sans motif reconnu valable.

³ Si l'absence se prolonge au-delà de trois jours consécutifs, la conseillère ou le conseiller de classe doit être informé des raisons de l'absence, sans attendre le retour en classe. Cette information tient lieu de communication au Conseil de direction au sens du RGY.

⁴ Le Conseil de direction peut exiger un certificat médical en cas d'absences répétées ou d'une absence d'une durée de trois jours consécutifs.

⁵ L'élève peut consulter en tout temps le récapitulatif de ses absences sur le site internet du gymnase.

⁶ Les absences sans motifs valables sont suivies de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive (cf. art. 52 RGY), selon un barème remis à chaque élève en début d'année scolaire.

⁷ L'usage de faux est considéré comme une faute grave et entraîne des sanctions.

⁸ Il est de la responsabilité de l'élève absent de se renseigner sur ce qui a été fait durant son absence et de se mettre à jour dans la ou les matières.

Art. 15 — Absence lors d'une épreuve écrite ou orale

¹ Une absence dont le motif n'est pas reconnu valable, conduit, en principe, à l'attribution de la note 1 à l'épreuve annoncée et manquée.

² En cas d'absence justifiée lors d'une épreuve, l'enseignante ou l'enseignant concerné impose en principe une épreuve de rattrapage à l'élève et lui communique les modalités de cette épreuve (participation à la session officielle de rattrapage ou autre modalité décidée par l'enseignante ou l'enseignant).

³ L'élève qui ne se présente pas à cette épreuve de rattrapage sans motif reconnu valable reçoit la note 1.

Art. 16 — Éducation physique

¹ Les dispositions internes propres à la file d'éducation physique et le présent règlement s'appliquent sans restriction aux périodes de sport dispensées dans l'établissement et aux manifestations sportives en lien avec le gymnase.

² Au début de leur parcours gymnasial, les élèves doivent prendre connaissance de la brochure « Sport » disponible sur le site internet du Gymnase du Bugnon.

³ La participation aux cours d'éducation physique et aux cours de natation est obligatoire.

⁴ Une tenue de sport correspondant aux exigences posées en début d'année est obligatoire.

IV. Participation des élèves à la vie de l'établissement

Art. 17 — Conseil des déléguées et délégués

¹ Les élèves sont associés à la vie de l'établissement, notamment par le biais d'un Conseil des déléguées et des délégués.

² Le Conseil des déléguées et des délégués est constitué d'un ou une élève par classe.

³ Au début de l'année scolaire, chaque classe désigne une déléguée ou un délégué et une remplaçante ou un remplaçant en présence de sa conseillère ou son conseiller de classe.

⁴ La personne déléguée représente sa classe au sein du Conseil des déléguées et des délégués ainsi qu'auprès du Conseil de direction. Dans ce cadre, elle est tenue de consulter ses camarades et de les informer des délibérations du Conseil des déléguées et des délégués.

⁵ La séance constitutive du Conseil des déléguées et des délégués est placée sous le pilotage du Conseil de direction. Les séances ultérieures sont dirigées par la présidente ou le président du Conseil des déléguées et délégués.

⁶ Le Conseil des déléguées et des délégués se réunit en principe une fois par mois.

⁷ Le Conseil des déléguées et des délégués exerce un rôle consultatif.

⁸ Le fonctionnement et les compétences du Conseil des déléguées et des délégués, ainsi que les modalités d'élection de ses membres et de sa présidence sont définis dans ses statuts.

Art. 18 — Bureau du Conseil des déléguées et des délégués

¹ Le Bureau du Conseil des déléguées et des délégués se compose de quatre à dix membres élus par le Conseil des déléguées et des délégués lors de sa séance constitutive.

² Tout membre du Conseil des déléguées et délégués peut faire acte de candidature au Bureau du Conseil des déléguées et délégués.

³ Le mandat d'une ou d'un membre élu du Bureau du Conseil des déléguées et des délégués est en principe d'un an.

⁴ Le Bureau du Conseil des déléguées et des délégués se réunit au moins une fois par mois pendant l'année scolaire.

⁵ Le Bureau du Conseil des déléguées et des délégués représente le Conseil des déléguées et des délégués auprès du Conseil de direction. Il a pour fonction de mettre en œuvre les activités et missions qui lui sont confiées par le Conseil des déléguées et des délégués.

⁶ Le fonctionnement et les compétences du Bureau du Conseil des déléguées et des délégués, ainsi que les modalités d'élection de ses membres sont définis dans ses statuts.

Art. 19 — Associations et affichage

¹ L'organisation, dans le cadre de l'établissement, d'associations, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation de la directrice ou du directeur. Il en va de même pour toute communication ou annonce affichée ou distribuée dans l'établissement et dans le périmètre scolaire.

V. Usage du site

Art. 20 — Utilisation des locaux

¹ Le gymnase est un lieu d'étude. Le calme y est de rigueur.

² Seules les personnes autorisées ont accès aux bâtiments.

³ Toute demande d'utilisation des locaux en dehors des heures de cours doit être adressée à la directrice ou au directeur.

⁴ L'accès aux toitures des bâtiments et aux rebords des fenêtres est strictement interdit.

Art. 21 — Respect des lieux et ordre sur le site

¹ Il appartient à chacune et chacun de contribuer au maintien de l'ordre et à la propreté aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

² Chaque enseignante ou enseignant peut exiger des élèves la mise en ordre des locaux.

³ En vue du tri et du recyclage, les déchets doivent être déposés par catégories dans les zones de tri spécifiques.

⁴ La consommation de nourriture ou de boisson est en principe interdite durant les cours, dans les salles de sport, et sur les terrains de sport. La consommation discrète d'eau est tolérée, sauf dans les salles où elle est interdite.

⁵ Hormis les appareils mis à la disposition des élèves par le gymnase, l'utilisation d'appareils ménagers n'est pas autorisée.

VI. Circulation et places de parc

Art. 22 — Dispositions générales

¹ Dans tous les cas, les véhicules concèdent la priorité aux piétons.

Art. 23 — Parking et moyens de locomotion

¹ Un parking pour les deux-roues est à disposition des usagères et usagers sur le site de l'Ours. Ses usagers et usagères respectent les indications données à l'entrée du périmètre scolaire.

² Le parking automobile est payant. Il est réservé exclusivement aux membres du Conseil de direction, du corps enseignant et du personnel administratif, technique et de santé du gymnase, en fonction des places disponibles. Les personnes contrevenant à cette disposition sont dénoncées à l'autorité compétente.

³ Les trottinettes, vélos, comme tout autre moyen de locomotion, ne sont pas admis à l'intérieur des bâtiments, hormis dispositions particulières induites par une situation de handicap, convenues avec la directrice ou le directeur.

VII. Usage d'appareils électroniques, internet

Art. 24 — Appareils électroniques personnels

¹ Durant les périodes d'enseignement, les téléphones portables et autres objets connectés personnels sont éteints et rangés dans les affaires personnelles de l'élève de manière à être non visibles et non utilisables.

² Pour assurer le bon déroulement de l'enseignement, l'enseignante ou l'enseignant peut, pour la durée du cours (ou pour certaines activités), recourir à une modalité renforcée de mise à l'écart des téléphones portables et autres objets connectés personnels en les collectant notamment dans un espace dédié à cet effet (boîte, casier, armoire ou solution équivalente) pour autant que cette mesure ait été approuvée par la direction de l'établissement.

³ La disposition d'application relative à la régulation de l'usage des téléphones portables et autres objets connectés personnels durant les cours dispensés par les établissements vaudois de formation secondaire II s'applique au surplus.

Art. 25 — Enregistrement et diffusion

¹ Tout enregistrement sans autorisation de son ou d'image est interdit. La diffusion de tels contenus sans autorisation est interdite.

² La diffusion de propos discriminatoires ou injurieux (notamment racistes, sexistes, homophobes, transphobes, validistes, etc.) est en tous les cas interdite et suivie de sanctions.

VIII. Tabac, alcool, substances illicites, objets dangereux

Art. 26 — Interdiction de fumer et de vapoter

¹ Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur de tous les bâtiments du gymnase ainsi qu'à proximité immédiate des entrées principales des bâtiments.

Art. 27 — Alcool, stupéfiants et cannabidiol (CBD)

¹ La consommation ou la détention d'alcool, de produits stupéfiants et de CBD sont interdites dans toute l'enceinte du gymnase et lors de toute activité scolaire, y compris les déplacements, voyages et camps.

² L'élève sous l'effet d'alcool ou de produits stupéfiants n'est pas autorisé à accéder au périmètre scolaire et à fréquenter ses cours.

Art. 28 — Jeux d'argent

¹ Il est interdit d'organiser, participer ou inciter à des jeux d'argent dans l'enceinte du gymnase et lors des activités scolaires, y compris les déplacements, voyages et camps.

Art. 29 — Objets dangereux

¹ Il est interdit de détenir, d'introduire ou d'utiliser des objets dangereux ou des armes dans toute l'enceinte du gymnase ou lors des activités scolaires, y compris les déplacements, voyages et camps.

² La disposition d'application relative à l'interdiction de la détention et de l'utilisation de tout objet considéré comme dangereux dans le périmètre de l'école durant le temps scolaire au sein des établissements de l'enseignement postobligatoire s'applique au surplus.

IX. SANCTIONS ET FRAUDE

Art. 30 — Sanctions

¹ Le non-respect du présent règlement peut conduire au prononcé d'une sanction selon la LESS pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

² Une première sanction est suivie, en cas de récidive, d'une sanction plus forte.

Art. 31 — Fraude

¹ Sont notamment considérés comme une fraude, la tricherie, le plagiat et l'utilisation de l'IA non autorisée.

² En cas de fraude ou de tentative de fraude dans un travail scolaire, la note 1 est attribuée.

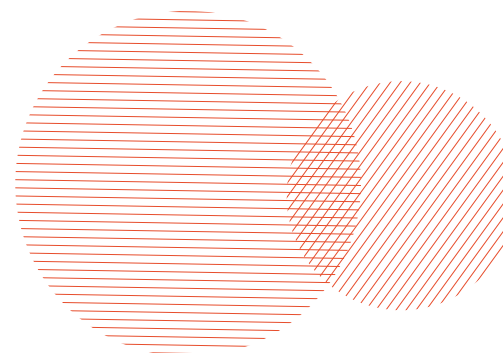
³ Toute fraude ou tentative de fraude dans un travail scolaire sera punie.

X. DISPOSITIONS FINALES

Art. 32 — Adoption et entrée en vigueur

¹ Le présent règlement a été adopté par la Conférence des maîtres du Gymnase du Bugnon le 10 juin 2026.

² Le présent règlement entre en vigueur le 1er août 2026.



Justification des absences

Toute falsification de documents médicaux officiels peut exposer le/la contrevenant.e à une dénonciation auprès du Ministère public de l'arrondissement, au sens de l'art. 252 du Code pénal.

Accès aux bâtiments et fréquentation du périmètre scolaire

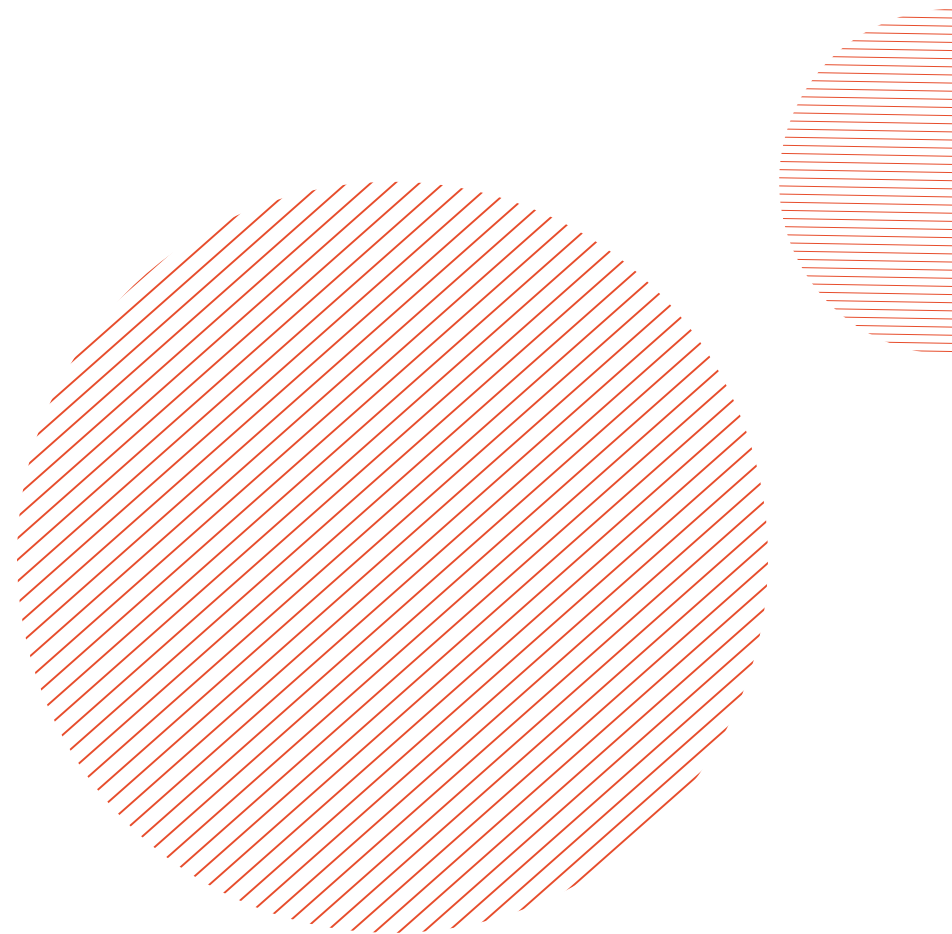
L'accès aux bâtiments du Gymnase du Bugnon et la fréquentation du périmètre scolaire est réservé aux seule-s élèves, enseignant.e-s, collaborateurs et collaboratrices du Gymnase du Bugnon.

Tout.e contrevenant.e peut être poursuivi.e au sens de l'article 186 du Code pénal.

Moyens de locomotion

Tout moyen de locomotion est placé sous la responsabilité pleine et entière de son/sa propriétaire. Tout moyen de locomotion est interdit à l'intérieur des bâtiments, sauf dispositif relatif à une situation de handicap connue de la direction.

Sur le site de l'Ours, la vitesse des véhicules est limitée à 10km/h sur décision du Juge de Paix. Tout.e contrevenant.e peut être poursuivi.e.



ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Réseau 360°

Le Gymnase du Bugnon a développé au fil du temps une approche 360° à travers un réseau d'intervenant·e·s internes qui accompagnent les élèves dans de multiples problématiques. Le réseau 360° est le cadre général dans lequel s'inscrit l'accompagnement de nos élèves. Il ne contient aucune solution prédéterminée, mais constitue le cadre bienveillant à l'accueil de situations individuelles complexes.

Le Réseau 360° regroupe l'ensemble des intervenant·e·s qui accompagnent les élèves dans des problématiques de vie particulières. Il intègre le Groupe santé qui traite de problématiques de santé particulières, ainsi que l'Équipe PSPS qui développe son action sur des programmes de promotion et prévention de la santé en milieu scolaire. Les missions de ces différents groupes se croisent et se recoupent parfois pour garantir au sein de l'établissement un accompagnement de qualité sur des thèmes de santé globale.

Aussi, en cas de besoins spécifiques, les élèves peuvent faire une demande de soutien auprès de leur conseiller·ère de classe ou doyen·ne de volée, tout comme ils peuvent s'adresser librement à une des intervenant·e·s du Réseau 360°. Si les difficultés rencontrées sont importantes, un réseau est alors mis en place pour suivre le parcours gymnasial de l'élève et contribuer ainsi à son bien-être à l'école, tout en favorisant ses apprentissages scolaires et sociaux :

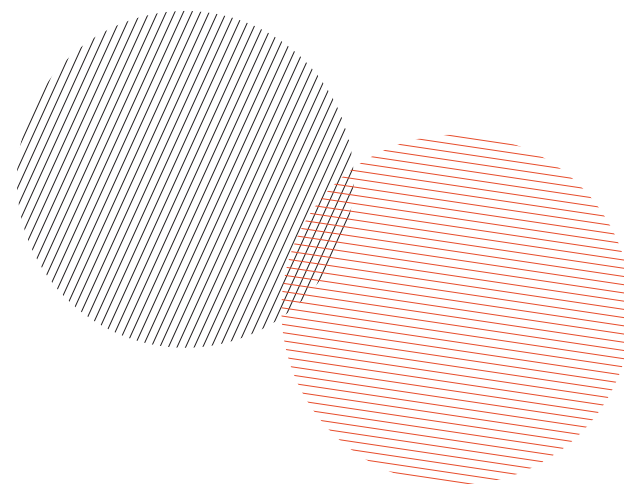
- Conseillère en orientation
- Équipe PSPS
- Déléguée PSPS
- Infirmière scolaire
- Médecin scolaire
- Psychologue scolaire
- Médiateur·trice·s
- Aumônier (sur demande auprès de la direction)
- Travailleur social

- Référent des aménagements pour troubles de l'apprentissage attestés par un thérapeute
- Référente de la méthode de préoccupation partagée (MPP)
- Médiateur·trice·s d'apprentissage
- Accompagnement pédagogique et méthodologique des nouveaux élèves

Les élèves ayant des troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, troubles de l'attention, hyperactivité, etc.) peuvent bénéficier d'aménagements s'ils/elles en font la demande auprès des référents des mesures de compensation des désavantages.

Il est conseillé aux élèves atteints d'un trouble du spectre autistique de s'annoncer auprès de la direction ou de leur conseiller·ère de classe. Appuyé par un dispositif de la DGEP, l'établissement soutient activement le développement des élèves concernés et leur intégration (aide indirecte).

D'une manière plus générale, les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage d'ordre cognitif et conatif (manque de motivation, de persévérance) peuvent avoir aux services de la médiation d'apprentissage, à travers un module d'aide d'une dizaine de périodes.



SOUS L'ANGLE ASSOCIATIF

La vie institutionnelle du Gymnase du Bugnon s'est déployée au fil du temps en plusieurs associations qui soutiennent chacune dans la réussite de son cursus d'étude en sa présence dans l'institution, tout en inscrivant l'institution activement dans la cité.

Liber & Labor

« *Liber & Labor* » est une association à but non-lucratif qui vient en aide aux élèves dont les difficultés financières mettent en péril leur réussite scolaire.

Le comité de l'association s'engage à attribuer, sur dossier, les subsides qui permettront à ces élèves de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. L'association « *Liber & Labor* » vit essentiellement des dons, des legs et des cotisations de ses membres et d'autres personnes intéressées par son action.

Association « *Liber & Labor* »
Gymnase du Bugnon
Rue du Bugnon 5
1005 Lausanne

www.liberetlabor.ch

Mme Vanessa MOLINES
présidente de l'association
contact(at)liberetlabor.ch

Movetia - Échanges et mobilité

Échanges individuels avec un gymnase italien de la ville de Parme

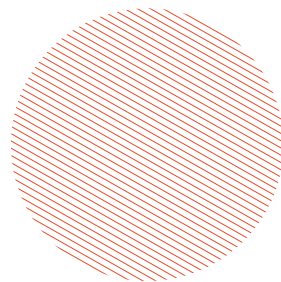
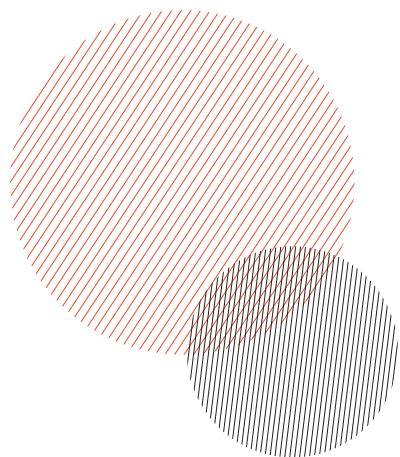
Dans le cadre de la promotion de la mobilité des élèves, conformément aux recommandations de la CDIP et de la Confédération en matière d'échanges, le Gymnase du Bugnon a développé, dès la rentrée d'août 2023, un programme d'échange ambitieux qui permet aux élèves de vivre des échanges culturels et/ou linguistiques avec un gymnase partenaire en Italie, selon des modalités spécifiques. Ce projet est soutenu financièrement par l'agence nationale Movetia, qui encourage l'échange, la mobilité et la coopération dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

Ce projet composé de deux phases – outgoing (les élèves bugnonnais se rendent à l'étranger) et incoming (accueil d'élèves étrangers au Gymnase du Bugnon)

Ainsi, cinq à dix élèves de notre gymnase, qui fréquentent la 2^e année de l'École de maturité et qui ont l'italien à leur cursus, tant en discipline fondamentale (L2) qu'en option spécifique (OS), peuvent partir à Parme pendant quatre semaines pour suivre les cours du gymnase partenaire, le Liceo Marconi. Durant la même période, des élèves du Liceo Marconi étudiant le français ont la possibilité de séjourner au Gymnase du Bugnon, favorisant ainsi l'échange entre les deux institutions. Pour les uns comme pour les autres, cette expérience ne peut qu'être enrichissante, tant sur le plan linguistique – les élèves pratiquant la langue qu'ils étudient en milieu authentique – que sur le plan culturel.

Le Gymnase du Bugnon recherche des familles d'accueil. Aussi, si vous êtes intéressé·e·s par l'accueil d'un·e élève et souhaitez contribuer activement à la réalisation de notre programme de mobilité, nous vous invitons à le signaler à la responsable de ce projet, Mme Anna Palmieri Annese (anna.palmieri(at)eduvaud.ch), qui se tient à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information.

movetia Austausch und Mobilität
Échanges et mobilité
Scambi e mobilità
Exchange and mobility



La Soupe à l'Ours

« *La Soupe à l'Ours* » est une association indépendante provenant d'une initiative du corps enseignant du Gymnase du Bugnon. Le but de cette association est de proposer des repas de Noël chaleureux quelques jours avant Noël, tout en promouvant l'effort local.

Le comité de l'association est soutenu par de nombreux élèves et enseignant·e·s qui contribuent à l'événement. Cependant, l'association compte également sur les entreprises, particuliers et amis de longue date pour aider au bon déroulement de cette fête grâce à des apports en nature ou en numéraire.

Association « *La Soupe à l'Ours* »
Gymnase du Bugnon
Rue du Bugnon 5
1005 Lausanne

<https://soupealours.ch>

M. Arnaud DORY
président de l'association
contact(at)soupealours.ch

Groupe LGBTIQ+

Le groupe LGBTIQ+, fondé et géré par les élèves du Gymnase du Bugnon, est ouvert à toutes et à tous. Tout au long de l'année sur le site de l'Ours et de Sévelin, ce groupe se réunit pour discuter des questions liées à l'identité sexuelle et de genre, à la tolérance et à l'acceptation de soi et des autres.

Le groupe a également pour objectif de mener des projets pour rendre la vie au gymnase la plus inclusive possible. Que vous fassiez partie de la communauté, que vous soyez allié·e ou que vous vous questionniez, vous êtes le ou la bienvenue.

DIVERS

Cours facultatifs

Des cours facultatifs sont proposés aux élèves. Sauf cas particuliers, chaque cours facultatif a une durée d'une année et une participation financière peut être demandée aux élèves.

L'inscription est libre ; toutefois, l'élève qui s'inscrit à un cours s'engage à le suivre régulièrement jusqu'à son terme.

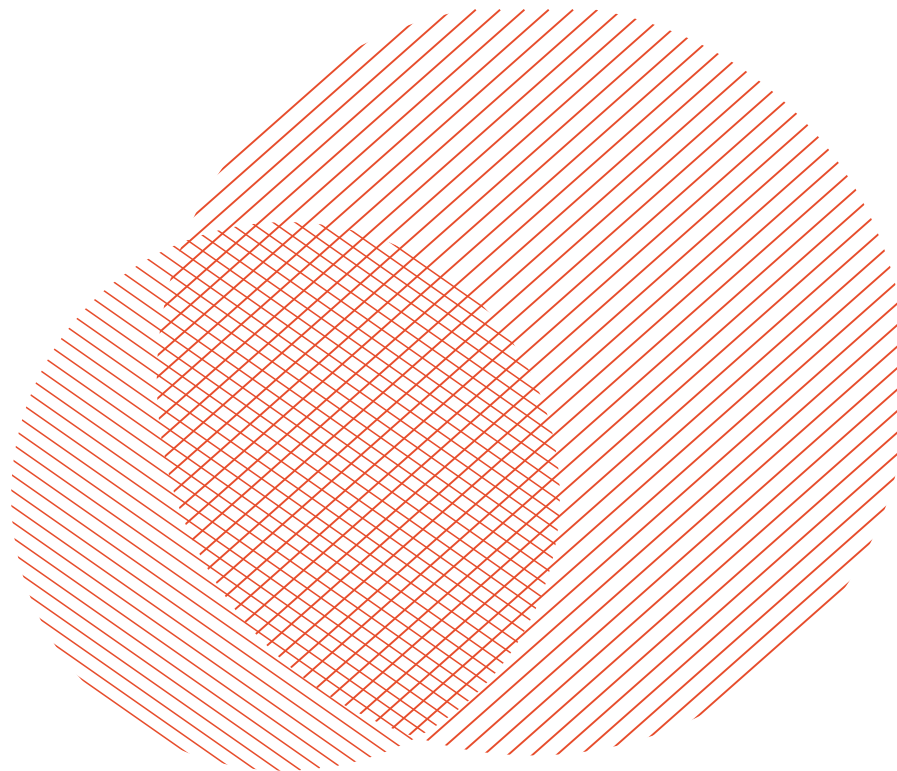
Prix Marie-Jeanne Visinand

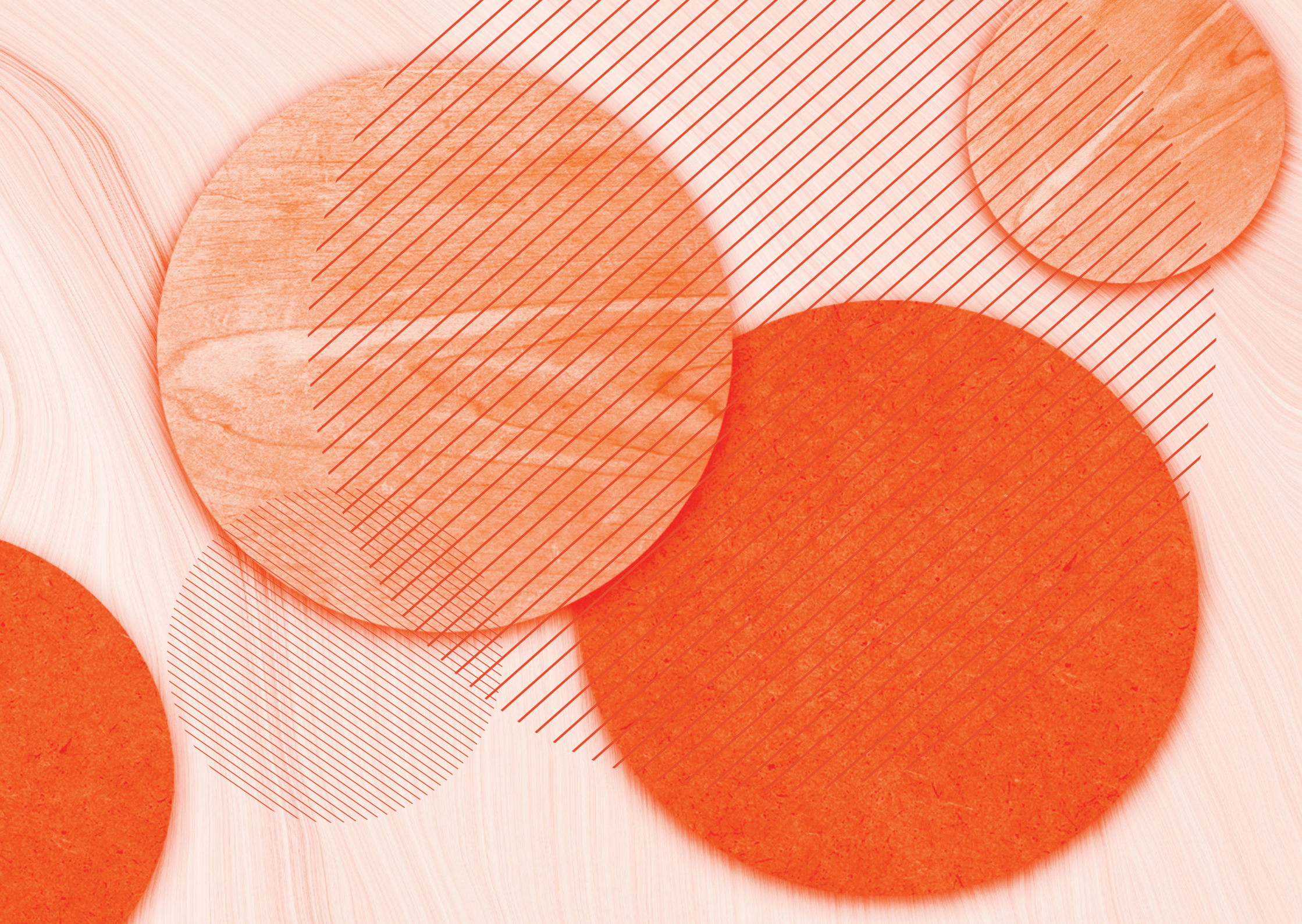
Ce prix, fondé en 1985 par M. et Mme Etienne Visinand en souvenir de leur fille Marie-Jeanne, est destiné à récompenser un travail important de création personnelle sur un thème imposé et dans un moyen d'expression dont le choix est laissé à l'entière liberté des candidats (nouvelle, poésie, ou autre travail d'écriture, arts visuels, cinéma, musique, danse, performance).

Le thème est communiqué à toutes les classes au mois de novembre. Une brève séance de présentation du prix a ensuite lieu avec les élèves qui peuvent en tout temps s'adresser aux deux responsables. Les travaux sont à remettre fin avril et les candidat·e·s sont invité·e·s à les présenter à l'appréciation du jury le jeudi 29 avril 2027, sur le site de Sévelin.

M. Nicolas ETTER

nicolas.etter(at)eduvaud.ch





SITE DE L'OURS

Le Gymnase du Bugnon site de l'Ours est un bâtiment historique de la Ville de Lausanne qui domine la Place éponyme. Possédant le faste des vieilles pierres et l'aura des monuments historiques, il entre en résonance positive avec la modernité du site de Sévelin. Construit entre 1898 et 1902 par l'architecte Francis Isoz pour accueillir l'École normale supérieure chargée de la formation des enseignant·e·s, cet imposant bâtiment est investi en 1980 par le Gymnase du Bugnon qui accueille aujourd'hui 35 classes d'École de maturité, d'École de culture générale et d'École de commerce.

Le site de l'Ours bénéficie actuellement d'un vaste programme de rénovation pour répondre à l'urgence climatique et garantir la qualité de vie de chacune et chacun. Cet effort s'inscrit dans le Plan climat du canton de Vaud et répond aux engagements internationaux pris par la Confédération dans le cadre de l'Accord de Paris.

La vie associative du site de l'Ours est riche. Berceau de l'association Liber & Labor et de la Soupe à l'Ours, le Bugnon rayonne dans l'espace gymnasial lausannois.

Pour jeter un coup d'œil dans le rétroviseur, le reportage tourné par la RTS en 1984 permettra de constater avec humour l'évolution des mœurs et des usages à travers le temps :

<https://www.rts.ch/archives/tv/information/le-temps-present-4942732-le-temps-de-la-matu.html>

Secrétariat

Gymnase du Bugnon / Site de l'Ours
Rue du Bugnon 5, 1005 Lausanne
021 316 36 71
ours.gybn(at)vd.ch
www.gymnasedubugnon.ch

Ouverture du secrétariat (208, niveau 2) :
lundi - vendredi
07h30 - 12h00
12h45-16h35

Mme Valérie POGET
secrétaire de direction Co-RH, bureau 202

Mme Delphine Berset
employée d'administration

Mme Cécile CLAVEL
employée d'administration

Mme Brigitte BORLOZ
assistante en gestion comptable

Mme Estelle ROSSEL
apprentie employée de commerce

Le secrétariat ne transmet pas de messages aux élèves, appels urgents réservés.

Conciergerie

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00.
Les concierges peuvent être contactés aux coordonnées suivantes :

M. Thierry BORCARD
chef concierge
peut être contacté dans sa loge (niveau 1, en face des casiers des maîtres)
021 316 36 78
thierry.borcard(at)vd.ch

M. Filipe DA ROSA
concierge
079 268 34 16
filipe.da-rosa(at)vd.ch

Cafétéria

Des lieux de pique-nique, équipés de fours à micro-ondes, sont mis à la disposition des élèves et des tables permettent également de manger à l'extérieur.

Bibliothèque

La bibliothèque (salle 309) offre :

- des livres documentaires et de fiction, des revues, des manga et des BDs à emprunter et/ou à consulter sur place
- des DVDs, avec la possibilité d'emprunter un lecteur DVD
- des jeux de société
- un accès aux bases de données Universalis, Cairn, Educ'Arte et Europresse ainsi qu'à PressReader
- des espaces de travail et de détente
- des postes informatiques
- un soutien pour vos recherches documentaires

La bibliothèque du site de l'Ours, tout comme celle du site de Sévelin, fait partie du réseau Renouvaud. Vous êtes les bienvenu-e-s dans l'une ou l'autre bibliothèque. Nous proposons un prêt intersites : demande le jeudi au plus tard pour un retrait le lundi suivant.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur :
<https://bibliotheque.bugnon-web.ch>



(at)biblio.bugnon



Mme Caroline BORNAND GEORGI

bibliothécaire

021 316 36 86

[biblio.ours\(at\)eduvaud.ch](mailto:biblio.ours(at)eduvaud.ch)

Horaire d'ouverture :

lundi	08h00 - 16h30
mardi	08h00 - 16h30
mercredi	08h00 - 12h00
jeudi	08h00 - 16h30
vendredi	08h00 - 12h00

Médiation

Les élèves confronté-e-s à des difficultés personnelles d'ordre scolaire ou extra-scolaire peuvent s'adresser à l'un/l'une des médiateur-trice-s.

Leur rôle est d'écouter, de conseiller, d'orienter s'il y a lieu les élèves vers une assistance plus spécifique (services sociaux, conseil juridique, soutien psychothérapeutique, gestion de conflits, etc.).

On peut trouver les médiateur-trice-s dans le local 151 au niveau 1, tél. 021 316 36 96, par l'intermédiaire du secrétariat ou, en cas d'urgence, sur leur téléphone privé.

Mme Valérie CICUREL

médiatrice scolaire

076 389 55 58

Mme Anne DE VARGAS

médiatrice scolaire

079 628 99 22

Mme Caroline VANNOD

médiatrice scolaire

078 826 45 42

M. Nicolas ETTER

médiateur scolaire

079 771 43 24

[mediationours.gybn\(at\)eduvaud.ch](mailto:mediationours.gybn(at)eduvaud.ch)

Méthode de la préoccupation partagée (MPP)

Le Gymnase du Bugnon s'est doté d'une équipe d'intervenant.e.s MPP pour lutter contre les phénomènes de harcèlement intimidation entre élèves.

Réuni.e.s sous la responsabilité de Madame Vanessa Molines, médiatrice, leur intervention peut être déclenché lors de situations de « répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique. » (Dayer, 2020).

Mme Vanessa MOLINES

Responsable MPP
078 717 91 44

Médiation d'apprentissage

Une équipe de médiateur.trice.s d'apprentissage accompagne les élèves dont les difficultés d'ordre cognitif et conatif (manque de motivation, de persévérance) ont été reconnues par leurs enseignant.e.s.

Un module d'aide personnalisée d'une dizaine de périodes peut être proposé à l'élève qui en fait la demande à son/sa conseiller.ère de classe. Des stratégies spécifiques lui seront proposées. Ce service ne remplace pas les cours de mise à niveau et de soutien didactiques des élèves dont le déficit et les lacunes cognitives seraient fortement marqués.

Mme Sarah DELMONICO

coordinatrice des médiateur.trice.s d'apprentissage
au Gymnase du Bugnon

Mme Laurence CHIRI

Médiatrice d'apprentissage

Mme Cynthia DÉGLISE

Médiatrice d'apprentissage

Mme Nadine FÉLIX

Médiatrice d'apprentissage

Mme Clara HENDRIKS

médiatrice d'apprentissage

Mme Anne-Claire LOUP FALOURD

Médiatrice d'apprentissage

Mme Johannie MARENDAZ

Médiatrice d'apprentissage

Mme Ariane PASCHE ROUBATY

Médiatrice d'apprentissage

Mme Jacqueline ROGINA

médiatrice d'apprentissage

Mme Yvonne SOLAND

médiatrice d'apprentissage

Mme Caroline VANNOD

médiatrice d'apprentissage

mediationapprentissage.gybn(at)eduvaud.ch

Aménagements pour les élèves avec troubles de l'apprentissage

Les élèves confronté·e·s à des troubles de l'apprentissage attestés (dyslexie, dysorthographe, trouble de l'attention, etc.) peuvent bénéficier d'aménagements pédagogiques qui seront mis en place en accord avec leurs enseignant·e·s, selon les modalités décidées par la Conférence des directrices et directeurs des gymnases vaudois (CDGV).

M. Sébastien Jaques

Référent des mesures de compensation des désavantages
sebastien.jaques(at)eduvaud.ch

Troubles du spectre autistique (module TSA Gymnases)

Un dispositif spécifique d'accompagnement pour les élèves atteints de Troubles du Spectre Autistique (TSA) est possible dans tous les gymnases vaudois.

Il s'agit d'une aide indirecte individualisée proposée pendant la scolarité gymnasiale : sensibilisation des enseignant·e·s et de la classe, proposition d'aménagements et d'outils pédagogiques, lien avec la famille, l'OAI et l'environnement médical et paramédical.

Mme Zlatna WÄLTI

Enseignante spécialisée et répondante au Gymnase du Bugnon
078 697 75 02
zlatna.waelti(at)eduvaud.ch

L'équipe infirmière

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire) : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>

L'équipe infirmière du Gymnase du Bugnon accueille et accompagne les jeunes et leur famille pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisées en santé communautaire, les infirmières scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive.

- soins personnalisés, écoute et soutien
- évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap)
- participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnel·le·s de l'école (équipe PSPS)
- mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal
- information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire

Service Santé du gymnase du Bugnon

Mme Véronique BLANC-AUDERGON

079 159 29 20

Mme Jennifer PINTO

079 197 88 15

servicesante.gybugnon(at)avasad.ch

Psychologues

Les psychologues peuvent être sollicitées par les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur formation gymnasiale au niveau affectif, relationnel, de comportement ou d'intégration. Elles offrent ainsi des consultations qui visent à comprendre les besoins des élèves et les soutenir. En cas de nécessité, elles peuvent les orienter vers un soutien plus spécifique. Par ailleurs, en cas de besoin, des réseaux avec les autres professionnels ou la famille peuvent être organisés.

Les psychologues sont soumises au secret professionnel, ce n'est qu'avec l'accord de l'élève qu'elles se mettent en contact avec d'autres intervenants ou la famille.

Mme Aude LUSIKILA

psychologue en milieu scolaire postobligatoire
079 748 74 93
aude.lusikila(at)vd.ch

Travailleur Social (TSG)

Le travailleur social propose aux élèves un accompagnement socio-administratif, financier et juridique, de même qu'un espace d'écoute, de soutien et de conseil. Il les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques.
- recherche de solutions et la valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire.
- accompagnement vers les partenaires.

Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les partenaires externes ainsi que les familles.

Son intervention se fait avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueillis sur rendez-vous (téléphone, message, e-mail ou en passant à son bureau).

M. Morgan LOSADA

Travailleur social
079 529 89 55
morgan.losada(at)vd.ch

Déléguée PSPS

La déléguée PSPS est une enseignante qui met ses compétences pédagogiques et méthodologiques au service des élèves, des enseignant-e-s, de l'équipe PSPS et de l'ensemble des partenaires afin de promouvoir un climat sain, respectueux et harmonieux au sein de l'établissement scolaire dans le but de favoriser les apprentissages.

Mme Séverine GRAFF

déléguée PSPS
severine.graff(at)eduvaud.ch

Aumônerie

Le service d'aumônerie – ou accompagnement spirituel – offre une écoute, un accompagnement en toute confidentialité et sans jugement pour les élèves, le corps enseignant et le personnel de l'établissement quelles que soient leurs convictions.

Sur demande, l'aumônerie met à la disposition du Gymnase, en cas de besoin, des ressources :

- en cas de survenance d'une cellule de crise ;
- pour assurer l'interface spirituelle destinée à répondre à des questions précises d'élèves/classes/groupes qui interrogeraient le sens des choses.

Sur demande d'un·e enseignant·e ou des élèves, l'aumônerie peut être appelée à donner de manière neutre des informations théologique, pédagogique, historique sur des faits et événements religieux ou liés à la spiritualité, ou des thématiques éthiques et morales qui en découlent.

Sur demande auprès du Conseil de direction qui prendra contact avec la CAGEP.

Orientation professionnelle

La conseillère en orientation est à disposition des élèves pour les aider à élaborer un projet d'études personnalisé et de formation professionnelle.

Les formulaires de demande d'entretien se trouvent au secrétariat, mais les élèves peuvent aussi joindre la conseillère par e-mail en mentionnant leur classe.

De manière complémentaire le site internet de l'État (www.vd.ch/orientation) fournit des informations sur :

- les professions
- les formations

- les délais d'inscriptions et les dates des manifestations (rubrique «Actualités»)
- la bourse des places d'apprentissage
- des thèmes spécifiques (questions fréquentes)
- l'actualité dans le domaine de la formation

Plusieurs séances d'information annuelles sont organisées pour permettre aux élèves de faire un choix d'orientation concernant leur avenir, de manière consciente :

Du mercredi 18 au jeudi 19 novembre 2026, les élèves de 3^e année de l'École de maturité peuvent participer, sur inscription, aux journées d'information de l'EPFL. Des présentations leur donneront la possibilité de se renseigner sur toutes les filières d'études proposées à l'EPFL et d'y effectuer un stage au sein de la section de leur choix.

Le mercredi 2 et jeudi 3 décembre 2026, les élèves de 3^e année de l'École de maturité sont invité·e·s à participer à la journée découverte de l'Université de Lausanne. À cette occasion, les élèves auront la possibilité d'assister à des conférences de présentation des facultés, de fréquenter des cours et de s'entretenir avec des professeur·e·s, des conseiller·ères en orientation et des étudiant·e·s qui seront à leur disposition pour leur fournir toutes les informations souhaitées.

Les jeudi 4 et vendredi 5 février 2027, les élèves de 2^e année de l'École de maturité et de l'École de culture générale sont invité·e·s à participer au Forum Horizon, manifestation organisée par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), comprenant près d'une centaine de conférences sur les professions accessibles après les études. Ces conférences sont données par des professionnel·le·s. Des stands d'écoles apportent des informations complémentaires sur les plans d'études.

Mme Fadilé EMINI

psychologue - conseillère en orientation

021 316 36 84

[fadile.emini\(at\)vd.ch](mailto:fadile.emini(at)vd.ch)

présente selon l'horaire affiché sur la salle 601 au niveau 6

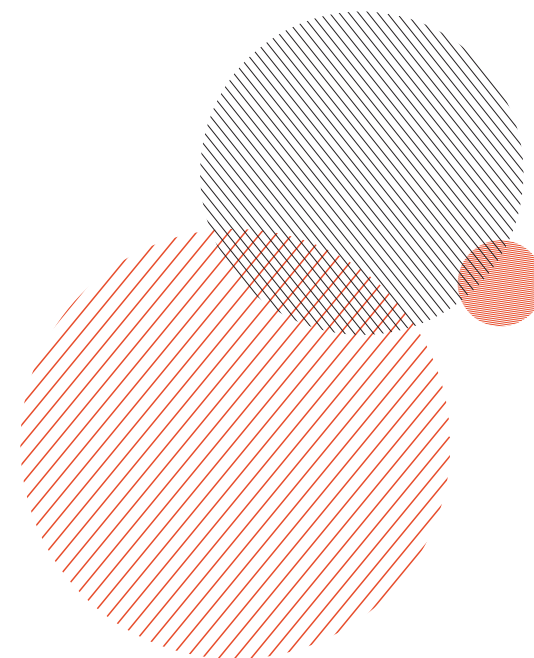
Référent durabilité

Le référent durabilité est l'interlocuteur privilégié des enseignant·e·s, toutes disciplines confondues, qui souhaitent réfléchir à leurs pratiques actuelles et à leur évolution potentielle dans le domaine de la durabilité et de ses implications pour l'école. Il épaulé également les élèves qui souhaitent s'impliquer dans des projets relatifs aux questions de durabilité (environnementale et/ou sociale).

M. Pierre VALLONE

référent durabilité Ours

pierre.vallone(at)eduvaud.ch



Liste des chef.fe.s de file

Allemand	Mme Annette JOLIDON
Anglais	M. Jérôme PICHONNAZ
Arts visuels	M. Antoine GOUDARD
Biologie	M. Vincent TURNER
Bureautique	Mme Leila BEN HAMIDA CAMMOUN
Chimie	Mme Nancy GEISER
Économie et droit	Mme Caroline VANNOD
Éducation physique	Mme Jacqueline SCHMITZ TACCHINI M. Jérôme DESCOEUDRES
Espagnol	Mme Marie VILLAREJO-CREPEY
Français	Mme Claire MARTINI
Géographie	M. Luc ROCHAT
Histoire	Mme Romain MEYER
Histoire de l'art	M. Romain FRIOD
Histoire et sciences des religions	Mme Anne ROLAND-WURZBURGER
Informatique	M. Raphael HOLZER
Italien	Mme Anna PALMIERI ANNESE
Latin et culture antique	Mme Émilie SUTER
Mathématiques	M. Christophe HATON-ROEBUCK
Musique	Mme Laure-Anne YERSIN
Philosophie / Psychologie	M. Jean-François AENISHÄNSLIN
Physique	M. Bastien FALLER

Liste des autres responsables

Moyens audio-visuels	M. François CALAME
Laboratoire de langues	Mme Cynthia DEGLISE
Informatique pédagogique	M. François CALAME M. Jean-François THEUMANN
Informatique administrative	M. Jean-François THEUMANN (RBA) M. Jean-Luc LIENHARD M. Caleb WALTHER
Coordinatrices des domaines de compétences opérationnelles (DCO)-École de commerce	Mme Caroline VANNOD (économie) (C) Mme Valérie CICUREL (B et D) Mme Leila BEN HAMMIDA CAMMOUN (E)

Liste des conseillères et conseillers de classe

Les conseiller·ère·s de classe font le lien en première instance, entre les élèves, les parents et notre gymnase.

Ils/elles président les conseils de classe (ensemble des enseignant·e·s de la classe). Ils/elles reçoivent sur rendez-vous.

classe	conseiller·ère·s de classe	doyen·ne·s responsables
1C1	Mme Laura COSTA	M. Arnaud DORY
1C2	M. Guillaume ZEENNY	M. Arnaud DORY
1M1	Mme Emmanuelle VLCEK	M. Arnaud DORY
1M2	M. François CALAME	M. Arnaud DORY
1M3	Mme Sarah DELMONICO	M. Arnaud DORY
1M4	Mme Laurence CHIRI	M. Arnaud DORY
1M5	M. Jérôme PICHONNAZ	M. Arnaud DORY
1M6	Mme Valérie CICUREL	M. Arnaud DORY
1M7	Mme Nadine FÉLIX	M. Arnaud DORY
1M8	Mme Claire MARTINI	M. Arnaud DORY
2E1	M. Sébastien JAQUES	M. Lari RUITERS
2E2	Mme Véronique FRANCK	M. Lari RUITERS

2C1	Mme Léonore BAUD	M. Lari RUITERS
2C2	M. Raphaël MICHELI	M. Lari RUITERS
2M1	M. Christophe HATON-ROEBUCK	M. Lari RUITERS
2M2	M. Nicolas SAGE	M. Lari RUITERS
2M3	M. Vincent TURNER	M. Lari RUITERS
2M4	M. Vincent ESTEBAN	M. Lari RUITERS
2M5	Mme Yvonne SOLAND	M. Lari RUITERS
2M6	Mme Séverine GRAFF	M. Lari RUITERS
2M7	Mme Annette JOLIDON	M. Lari RUITERS
2M8	M. Jean-Jules BERNHARD	M. Lari RUITERS

3E1	Mme Natacha COMISETTI DIGIAN-DOMENICO	Mme Caroline GUIGNARD
3E2	Mme Caroline VANNOD	Mme Caroline GUIGNARD
3C1	Mme Jessica ANON	Mme Caroline GUIGNARD
3C2	Mme Nancy GEISER	Mme Caroline GUIGNARD
3M1	M. Bastien FALLER	Mme Caroline GUIGNARD
3M2	Mme Judith CORDOVA	Mme Caroline GUIGNARD
3M3	M. Vincent PIDOUX	Mme Caroline GUIGNARD
3M4	Mme Anne DE VARGAS	Mme Caroline GUIGNARD
3M5	M. Nicolas ETTER	Mme Caroline GUIGNARD
3M6	M. Pierre VALLONE	Mme Caroline GUIGNARD
3M7	Mme Chantal INDERMAUR	Mme Caroline GUIGNARD
3M8	Mme Émilie SUTTER	Mme Caroline GUIGNARD

Attribution des salles

Les numéros à trois chiffres désignent des locaux situés dans le bâtiment principal.

P1 et P2 sont les deux salles du pavillon situé le long de la rue du Bugnon.

1C1	salle 117
1C2	salle 116
1M1	salle 500
1M2	salle 103
1M3	salle 104
1M4	salle 105
1M5	salle 106
1M6	salle 111
1M7	salle 114
1M8	salle 115

2E1	salle P1
2E2	salle 205
2C1	salle 015
2C2	salle 408

2M1	salle 501
2M2	salle 503
2M3	itinérante 1
2M4	itinérante 2
2M5	itinérante 3
2M6	itinérante 4
2M7	itinérante 5
2M8	salle P2

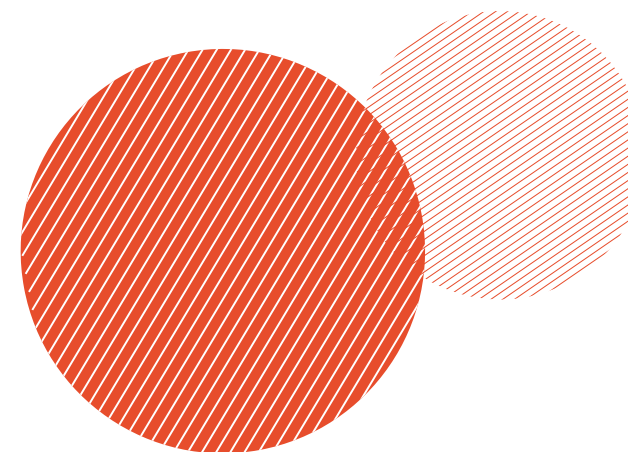
3E1	salle 308
3C1	salle 313
3C2	salle 305
3M1	salle 306
3M2	salle 303
3M3	salle 506
3M4	salle 316
3M5	salle 317
3M6	salle 314
3M7	salle 304
3M8	salle 508

Locaux spéciaux

Laboratoires de physique	002, 006
Auditoires de physique	003, 005
Arts visuels	016, 043*
Concierge	100
Aumônerie	601
Informatique	200, 203, 218
Laboratoire de langues	204
Salle de conférence	211
Histoire & Géographie	215, 216
Mathématiques app., info.	300
Bibliothèque	309
Musique	312
Local préparation chimie	401
Laboratoires de chimie	403, 405
Auditoires de chimie	404, 413
Laboratoires de biologie	400, 415
Auditoires de biologie	416, 417
Salle polyvalente	505

* 043 est la salle d'arts visuels surplombant la rue César-Roux.

Direction	209
Mme Caroline Guignard	351
M. Lari Ruiters	152
M. Arnaud Dory	113
Secrétaire de direction Co-RH	202
Secrétariat	208
Salle des maîtres	213
Infirmierie	154
Médiation	151
Orientation	601
Travailleur social TSG	108
Psychologue	602



Horaire journalier

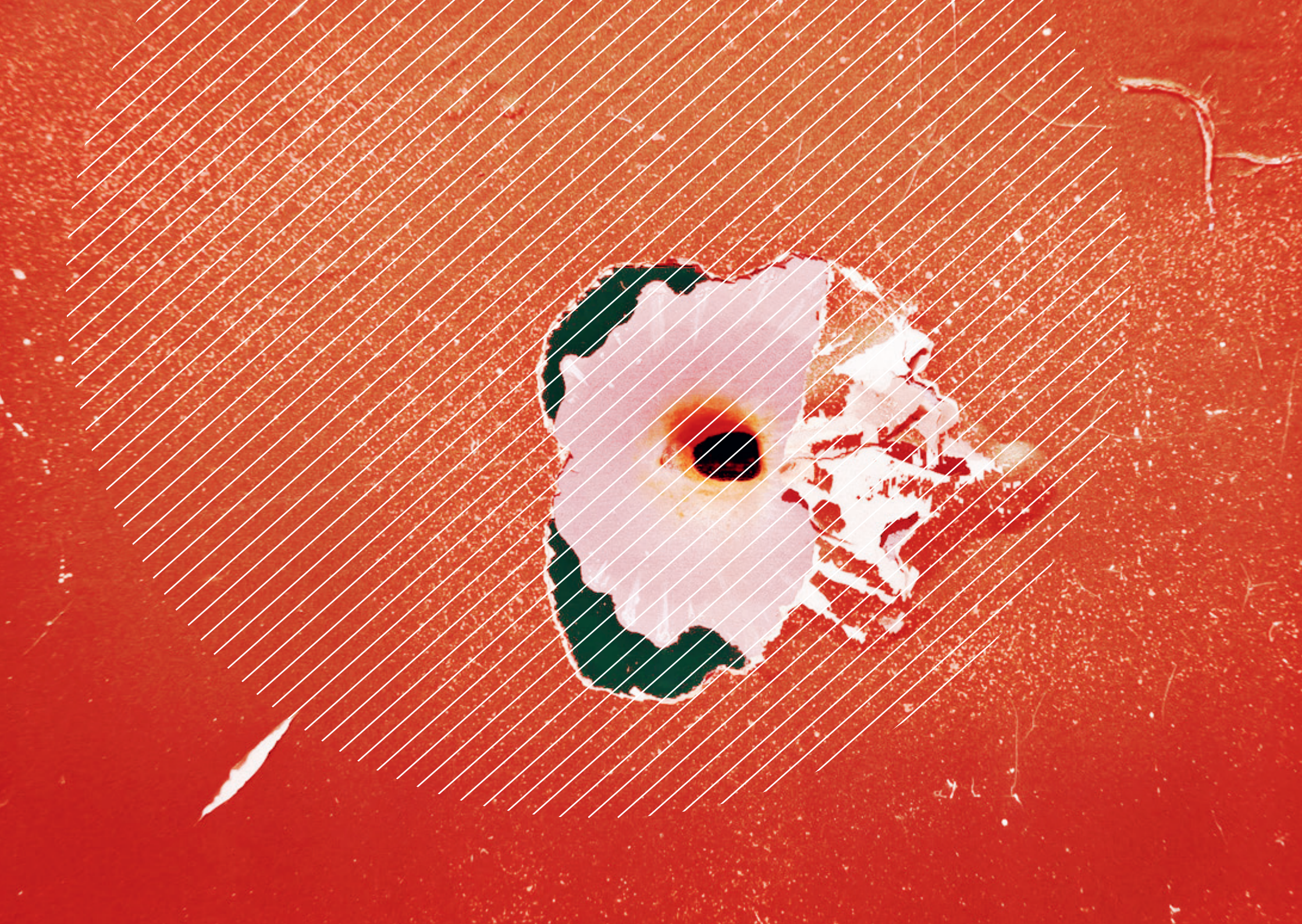
Les cours se donnent du lundi au vendredi,
selon l'horaire suivant :

Période 1	08h15 – 09h00
Période 2	09h05 – 09h50
	Pause de 20 minutes
Période 3	10h10 – 10h55
Période 4	11h00 – 11h45
Période 5*	11h55 – 12h40 Pause midi
Période 6 *	12h45 – 13h30 Pause midi
Période 7	13h35 – 14h20
	Pause de 15 minutes
Période 8	14h35 – 15h20
Période 9	15h25 – 16h10
Période 10	16h15 – 17h00

*La pause de midi en P5 ou en P6

**Le sport est enseigné une fois par semaine
avec un horaire spécifique :**

**08h00 – 10h15
ou
10h25 – 12h40
ou
13h45 – 16h00**



SITE DE SÉVELIN

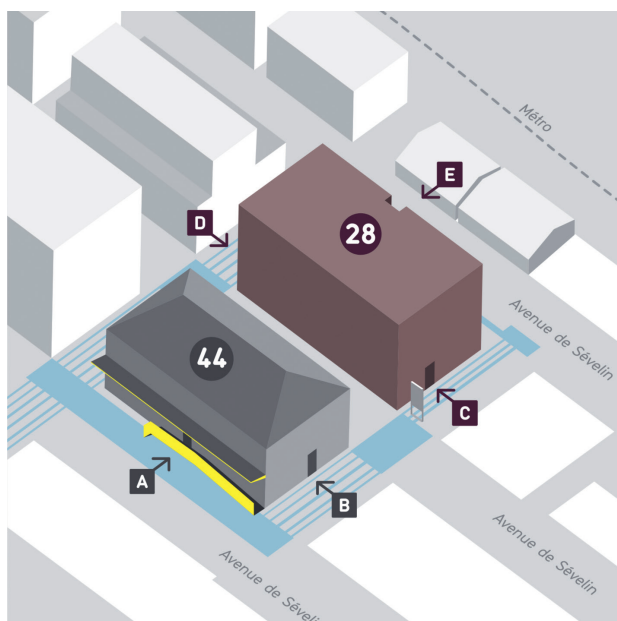
Le site de Sévelin est sis dans un quartier qui poursuit sa mue urbanistique. Autrefois industriel et encore occupé par un tissu de petites et moyennes entreprises, ce territoire de 13 hectares s'inscrit désormais dans une zone où les piétons sont prioritaires et où la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Des bancs ainsi qu'un ascenseur qui relie Sévelin et Sébeillon pour optimiser les flux piétonniers dessinent un cheminement sécurisé pour les gymnasiens qui sortent de la station du métro M1. La Ville de Lausanne a planté près de 160 arbres pour lutter contre le réchauffement climatique et installé des zones en gravier accueillant du mobilier et de la végétation. Nos élèves ont participé activement à la réappropriation de la zone aux alentours directs du gymnase, en développant un con-

cept visuel pour les zones de repos et de pique-nique : Dynamique, ce quartier historiquement industriel abrite de nombreux lieux culturels, ateliers d'artistes, bureaux et constitue un véritable « hub » de la formation postobligatoire en réunissant sur son périmètre des écoles professionnelles et notre gymnase.

Le Gymnase du Bugnon site de Sévelin a ouvert ses portes en 2004 et accueille à ce jour 26 classes d'École de maturité et d'École de culture générale, dans un nouvel espace de vie durable, ouvert sur l'extérieur. Le site de Sévelin est sans aucun doute le plus urbain des gymnases vaudois, au sens berlinois ou new-yorkais du terme.

Accès et plans

Depuis la gare de Lausanne, les élèves bénéficient d'un accès en voie propre jusqu'au site de Sévelin. La création du site muséal Plateforme 10 (MCBA, MUDAC, Musée de l'Elysée) leur permet d'arriver jusqu'à l'entrée du quartier de Sévelin en 15 petites minutes depuis la gare, en traversant le nouveau pôle culturel en toute sécurité.



ACCÈS

BUS 7 10 17 18
MÉTRO 10
ESCALIERS IIII

CAFÉTÉRIAS
L'EPSIC
L'ETML

gymnasedubugnon.ch



CŒUR DE 15' VILLE

AV. DE TIVOLI
PLACE DE LA GARE
15 minutes
1.1 km
↑ + 10 m | ↓ - 10 m
Parcours sans escalier

L'itinéraire qui débute ici vous permet de rejoindre le centre-ville à pied en 15 minutes. Pour suivre ce parcours à la fois direct, confortable, attractif et sans marches d'escalier, il suffit de vous orienter à l'aide des flèches qui jalonnent le chemin. D'autres itinéraires lausannois de ce type sont balisés avec la même signalétique à travers des rues à faible trafic motorisé. Ils sont tous agrémentés d'assises accueillantes pour faire une pause au gré de ses envies.

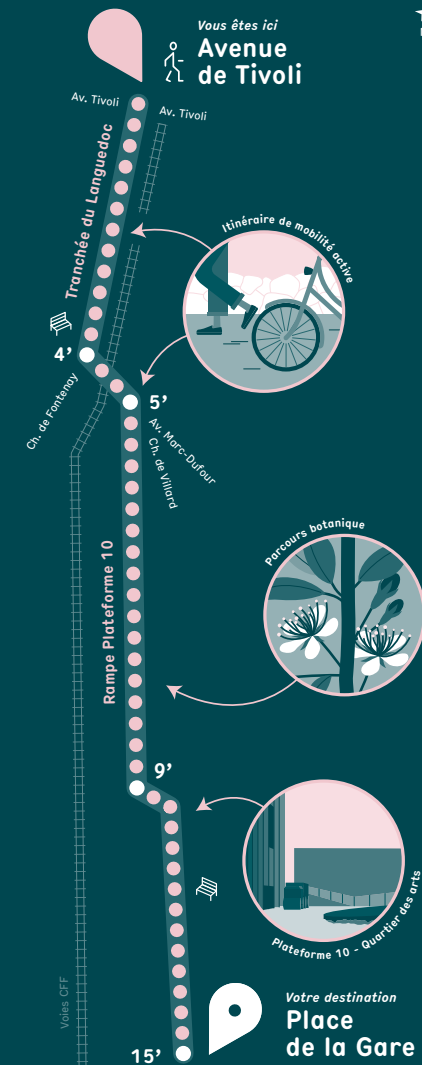
Pour ce trajet entre le bas de l'avenue de Tivoli et la place de la Gare, marchez tout d'abord en ligne droite le long des voies ferrées sur le cheminement dévolu à la mobilité active de la tranchée du Languedoc. Après avoir traversé le pont Marc-Dufour qui offre au passage de belles échappées au loin sur les montagnes, descendez par une rampe également dédiée à la mobilité active débouchant sur le site de Plateforme 10 qui accueille trois musées cantonaux. À l'autre extrémité de cet espace à l'atmosphère paisible, rejoignez alors la place de la Gare.

Nous vous souhaitons de belles découvertes sur ce cheminement de proximité, vers un cœur de ville à portée de pas.

←
C'EST PARTI !



Retrouvez les différents itinéraires sur www.lausanne.ch/coeurdeville ou directement grâce au QR code ci-contre.



Ville de Lausanne

Secrétariat

Gymnase du Bugnon / Site de Sévelin
Av. de Sévelin 44, 1004 Lausanne
021 557 82 00
sevelin.gybn(at)vd.ch
www.gymnasedubugnon.ch

Ouverture du secrétariat (S111, niveau 1) :
lundi - vendredi
07h30 - 12h00
12h45 - 16h35

Mme Valérie POGET
secrétaire de direction Co-RH

Mme Emma-Lee CHRISTINAT
employée d'administration

Mme Stéphanie MISZCZUK
employé d'administration

Mme Brigitte BORLOZ
assistante en gestion comptable

Mme Marine PILLOUD
apprentie employée de commerce

Le secrétariat ne transmet pas de messages aux élèves, appels urgents réservés.

Conciergerie

Les bâtiments sont ouverts du lundi au vendredi de 7h00 à 17h00.
Les concierges peuvent être contactés aux coordonnées suivantes :

M. Thierry BORCARD
chef concierge
021 316 36 78
thierry.borcard(at)vd.ch

M. Filipe DA ROSA
concierge
079 268 34 16
filipe.da-rosa(at)vd.ch

Cafétéria

Les repas de midi peuvent être pris à la cafétéria de l'ETML. Des lieux de pique-nique, équipés de fours à micro-ondes, sont mis à la disposition des élèves et des tables permettent également de manger à l'extérieur.

Généralement, des camions gourmands *foodtrucks* sont à disposition tous les midis devant le gymnase.

Bibliothèque

La bibliothèque (salle 301) offre :

- des livres documentaires et de fiction, des revues, des manga et des BDs à emprunter et/ou à consulter sur place
- des DVDs, avec la possibilité d'emprunter un lecteur DVD
- des jeux de société
- un accès aux bases de données Universalis, Cairn, Educ'Arte et Europresse ainsi qu'à PressReader
- des espaces de travail et de détente
- des postes informatiques
- un soutien pour vos recherches documentaires

La bibliothèque du site de l'Ours, tout comme celle du site de Sévelin, fait partie du réseau Renouvaud. Vous êtes les bienvenu-e-s dans l'une ou l'autre bibliothèque. Nous proposons un prêt intersites : demande le jeudi au plus tard pour un retrait le lundi suivant.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur :
<https://bibliotheque.bugnon-web.ch>



(at)biblio.bugnon



Mme Virginie AMBROSIO

Bibliothécaire

021 557 81 95

Mme Solange AKRIBAS

Bibliothécaire

021 557 81 95

[biblio.sevelin\(at\)eduvaud.ch](mailto:biblio.sevelin(at)eduvaud.ch)

Horaire d'ouverture :

lundi	09h00 - 16h30
mardi	09h00 - 16h30
mercredi	09h00 - 16h30
jeudi	09h00 - 16h30
vendredi	09h30 - 12h30

Médiation

Les élèves confronté·e·s à des difficultés personnelles d'ordre scolaire ou extra-scolaire peuvent s'adresser à l'un/l'une des médiateur·trice·s. Leur rôle est d'écouter, de conseiller, d'orienter s'il y a lieu les élèves vers une assistance plus spécifique (services sociaux, conseil juridique, soutien psychothérapeutique, gestion de conflits, etc.).

On peut trouver les médiateur·trice·s dans le bureau 1011, tél. 021 557 82 48, selon l'horaire affiché, par l'intermédiaire du secrétariat ou, en cas d'urgence, sur leur téléphone privé.

Mme Vanessa MOLINES
médiatrice scolaire
078 717 91 44

M. Sylvestre PIDOUX
médiateur scolaire
079 605 64 56

Mme Myriam LAMBELET
médiatrice scolaire
078 741 15 59

mediationsevelin.gybn(at)eduvaud.ch

Méthode de la préoccupation partagée (MPP)

Le Gymnase du Bugnon s'est doté d'une équipe d'intervenant·e·s MPP pour lutter contre les phénomènes de harcèlement intimidation entre élèves.

Réuni·e·s sous la responsabilité de Madame Vanessa Molines, médiatrice, leur intervention peut être déclenché lors de situations de « répétition de violences, phénomène de groupe exerçant une asymétrie et engendrant une incapacité à se défendre pour l'élève qui en est la cible. La pression à la conformité et la peur sont le ciment du groupe qui ne constitue pas un bloc monolithique. » (Dayer, 2020).

Mme Vanessa MOLINES
Responsable MPP
078 717 91 44

Médiation d'apprentissage

Une équipe de médiateur·trice·s d'apprentissage accompagne les élèves dont les difficultés d'ordre cognitif et conatif (manque de motivation, de persévérance) ont été reconnues par leurs enseignant·e·s.

Un module d'aide personnalisée d'une dizaine de périodes peut être proposé à l'élève qui en fait la demande à son/sa conseiller·ère de classe. Des stratégies spécifiques lui seront proposées.

Ce service ne remplace pas les cours de mise à niveau et de soutien didactiques des élèves dont le déficit et les lacunes cognitives seraient fortement marqués.

Mme Sarah DELMONICO
coordinatrice des médiateur·trice·s d'apprentissage
au Gymnase du Bugnon

Mme Sarah DUPERREX
médiatrice d'apprentissage

M. Nicolas FIECHTER
médiateur d'apprentissage

Mme Irène FLUECKIGER
médiatrice d'apprentissage

Mme Maé ISCHER
médiatrice d'apprentissage

Mme Myriam LAMBELET
médiatrice d'apprentissage

Mme Julia REBSTEIN
médiatrice d'apprentissage

Mme Anita SCHMID POULY
médiatrice d'apprentissage

mediationapprentissage.gybn(at)eduvaud.ch

Aménagements pour les élèves avec troubles de l'apprentissage

Les élèves confronté·e·s à des troubles de l'apprentissage attestés (dyslexie, dysorthographe, trouble de l'attention, etc.) peuvent bénéficier d'aménagements pédagogiques qui seront mis en place en accord avec leurs enseignant·e·s, selon les modalités décidées par la Conférence des directrices et directeurs des gymnases vaudois (CDGV).

Mme Sarah DUPERREX
référente des mesures de compensation des désavantages
dyssevelin.gybn(at)eduvaud.ch

Troubles du spectre autistique (module TSA Gymnases)

Un dispositif spécifique d'accompagnement pour les élèves atteints de Troubles du Spectre Autistique (TSA) est possible dans tous les gymnases vaudois.

Il s'agit d'une aide indirecte individualisée proposée pendant la scolarité gymnasiale : sensibilisation des enseignant·e·s et de la classe, proposition d'aménagements et d'outils pédagogiques, lien avec la famille, l'OAI et l'environnement médical et paramédical.

Mme Zlatna WÄLTI
Enseignante spécialisée et répondante au Gymnase du Bugnon
078 697 75 02
zlatna.waelti(at)eduvaud.ch

L'équipe infirmière

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (Unité de Promotion de la Santé et de Prévention en milieu Scolaire) : <https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/>

L'équipe infirmière du Gymnase du Bugnon accueille et accompagne les jeunes et leur famille pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisées en santé communautaire, les infirmières scolaires offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des jeunes dans une visée inclusive.

- soins personnalisés, écoute et soutien
- évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins
- Accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, handicap)
- participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnel·les de l'école (équipe PSPS)
- mise en œuvre de la vaccination scolaire par délégation du médecin cantonal
- information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire

Service Santé du gymnase du Bugnon

Mme Véronique BLANC-AUDERGON

079 159 29 20

Mme Jennifer PINTO

079 197 88 15

[servicesante.gybugnon\(at\)avasad.ch](mailto:servicesante.gybugnon(at)avasad.ch)

Psychologues

Les psychologues peuvent être sollicitées par les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur formation gymnasiale au niveau affectif, relationnel, de comportement ou d'intégration. Elles offrent ainsi des consultations qui visent à comprendre les besoins des élèves et les soutenir. En cas de nécessité, elles peuvent les orienter vers un soutien plus spécifique. Par ailleurs, en cas de besoin, des réseaux avec les autres professionnels ou la famille peuvent être organisés.

Les psychologues sont soumises au secret professionnel, ce n'est qu'avec l'accord de l'élève qu'elles se mettent en contact avec d'autres intervenants ou la famille.

Mme Marilyn VEGA

psychologue en milieu scolaire postobligatoire

079 419 75 41

[marilyn.vega\(at\)vd.ch](mailto:marilyn.vega(at)vd.ch)

Travailleur Social (TSG)

Le travailleur social propose aux élèves un accompagnement socio-administratif, financier et juridique, de même qu'un espace d'écoute, de soutien et de conseil. Il les aide à faire face aux différentes questions sociales ou personnelles rencontrées :

- soutien dans les démarches socio-administratives : questions financières, de permis de séjour, de logement, d'assurances sociales ou de problématiques juridiques.
- recherche de solutions et la valorisation des ressources : relations, famille, difficultés personnelles, décrochage scolaire.
- accompagnement vers les partenaires.

Le travail s'effectue dans l'établissement en collaboration avec les actrices et acteurs internes au gymnase, mais également à l'extérieur avec les

partenaires externes ainsi que les familles.

Son intervention se fait avec l'accord de l'élève. La confidentialité dans les échanges d'informations est garantie.

Les élèves sont accueillis sur rendez-vous (téléphone, message, e-mail ou en passant à son bureau).

M. Morgan LOSADA

Travailleur social

079 529 89 55

morgan.losada(at)vd.ch

Déléguée PSPS

La déléguée PSPS est une enseignante qui met ses compétences pédagogiques et méthodologiques au service des élèves, des enseignant·e·s, de l'équipe PSPS et de l'ensemble des partenaires afin de promouvoir un climat sain, respectueux et harmonieux au sein de l'établissement scolaire dans le but de favoriser les apprentissages.

Mme Séverine GRAFF

déléguée PSPS

severine.graff(at)eduvaud.ch

Aumônerie

Le service d'aumônerie – ou accompagnement spirituel – offre une écoute, un accompagnement en toute confidentialité et sans jugement pour les élèves, le corps enseignant et le personnel de l'établissement quelles que soient leurs convictions afin de :

- réfléchir aux questions existentielles sur le sens, la transcendance, l'identité et les valeurs.

- valoriser la dimension spirituelle et intérieure de l'existence.
- contribuer à un meilleur vivre-ensemble dans la diversité.

Sur demande d'un·e enseignant·e ou des élèves, l'aumônerie peut être appelée à donner de manière neutre des informations théologique, pédagogique, historique sur des faits et événements religieux ou liés à la spiritualité, ou des thématiques éthiques et morales qui en découlent.

Sur demande auprès du Conseil de direction qui prendra contact avec laCAGEP

Orientation professionnelle

La conseillère en orientation est à disposition des élèves pour les aider à élaborer un projet d'études personnalisé et de formation professionnelle. Les formulaires de demande d'entretien se trouvent au secrétariat, mais les élèves peuvent aussi joindre la conseillère par e-mail en mentionnant leur classe.

De manière complémentaire le site internet de l'État (www.vd.ch/orientation) fournit des informations sur :

- les professions
- les formations
- les délais d'inscriptions et les dates des manifestations (rubrique «Actualités»)
- la bourse des places d'apprentissage
- des thèmes spécifiques (questions fréquentes)
- l'actualité dans le domaine de la formation

Plusieurs séances d'information annuelles sont organisées pour permettre aux élèves de faire un choix d'orientation concernant leur avenir, de manière consciente :

Du mercredi 19 au jeudi 20 novembre 2025, les élèves de 3^e année de l'École de maturité peuvent participer, sur inscription, aux journées d'information de l'EPFL. Des présentations leur donneront la possibilité de se renseigner sur toutes les filières d'études proposées à l'EPFL et d'y effectuer un stage au sein de la section de leur choix.

Le jeudi 4 décembre 2025, les élèves de 3^e année de l'École de maturité sont invité·e·s à participer à la journée découverte de l'Université de Lausanne. À cette occasion, les élèves auront la possibilité d'assister à des conférences de présentation des facultés, de fréquenter des cours et de s'entretenir avec des professeur·e·s, des conseiller·ères en orientation et des étudiant·e·s qui seront à leur disposition pour leur fournir toutes les informations souhaitées.

Les jeudi 12 et vendredi 13 février 2026, les élèves de 2^e année de l'École de maturité et de l'École de culture générale sont invité·e·s à participer au Forum Horizon, manifestation organisée par l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), comprenant près d'une centaine de conférences sur les professions accessibles après les études. Ces conférences sont données par des professionnel·le·s. Des stands d'écoles apportent des informations complémentaires sur les plans d'études.

Mme Fadilé EMINI

psychologue - conseillère en orientation

021 557 82 47

fadile.emini@vd.ch

présente selon l'horaire affiché dans le bureau 1005

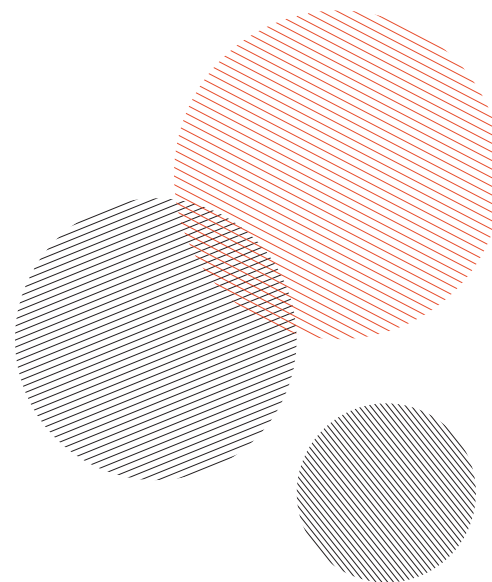
Référente durabilité

Au bénéfice d'une formation organisée par la HEP Vaud conjointement avec la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'UNIL et la Cellule durabilité du DEF, la référente durabilité est l'interlocutrice privilégiée des enseignant·e·s, toutes disciplines confondues, qui souhaitent réfléchir à leurs pratiques actuelles et à leur évolution potentielle dans le domaine de l'éducation à la durabilité et de ses implications pour l'école.

Mme Clémentine HUBLEUR

référente durabilité Sévelin

clementine.hubleur@eduvaud.ch

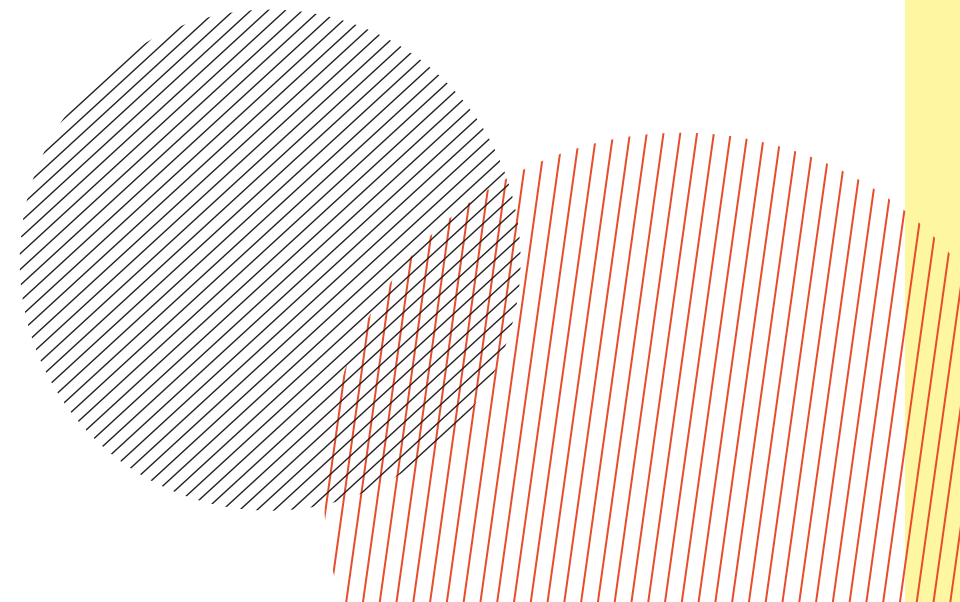
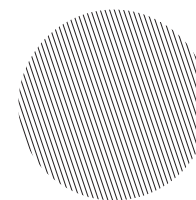


Liste des chef·fe·s de file

Allemand	M. Jürg FRIEDRICH
Anglais	M. Kian RALPH
Arts visuels	M. Frédéric CORDIER
Biologie	M. Vincent TURNER
Chimie	Mme Julia REBSTEIN
Économie et droit	M. Marc BÉCHERRAZ
Éducation physique	Mme Jaqueline SCHMITZ TACCHINI M. Jérôme DESCOEUDRES
Espagnol	Mme Marie VILLAREJO-CREPEY
Français	M. Sylvestre PIDOUX
Géographie	M. Luc ROCHAT
Histoire	Mme Aurélie GARCIA VILLARACO
Histoire de l'art	M. Romain FRIOD
Histoire et sciences des religions	Mme Anne ROLAND-WURZBURGER
Informatique	M. Gilles RACINE
Italien	Mme Elena PEROTTI
Latin et culture antique	Mme Émilie SUTER
Mathématiques	M. Nicolas LAMBIEL
Musique	M. Denis CORBOZ
Philosophie / Psychologie	M. Valérie BERTHERAT
Physique	M. Nicolas WÄLCHLI

Liste des autres responsables

Moyens audio-visuels	M. Olivier Nicolas REYMOND
Informatique pédagogique	M. Thierry GEREZ M. Vincent GÜRTLER M. Gilles RACINE
Informatique administrative	M. Thierry GEREZ (RBA) M. Caleb WALTHER



Liste des conseillères et conseillers de classe

Les conseiller.ère.s de classe font le lien en première instance, entre les élèves, les parents et notre gymnase.

Ils/elles président les conseils de classe (ensemble des enseignant.e.s de la classe). Ils/elles reçoivent sur rendez-vous.

classe	conseiller.ère.s de classe	doyen.ne.s responsables
1C01	Mme Ruza JELIĆ	Mme Christelle CARDON
1C02	M. Sylvestre PIDOUX	Mme Christelle CARDON
1M01	Mme Fatima ZEMZEMI	Mme Christelle CARDON
1M02	M. Patrick ROSSI	Mme Christelle CARDON
1M03	Mme. Myriam LAMBELET	Mme Christelle CARDON
1M04	M. Thierry GEREZ	Mme Christelle CARDON
1M05	M. Marc BÉCHERRAZ	Mme Christelle CARDON
1M06	Mme Maé ISCHER	Mme Christelle CARDON
1M07	M. Olivier REYMOND	Mme Christelle CARDON

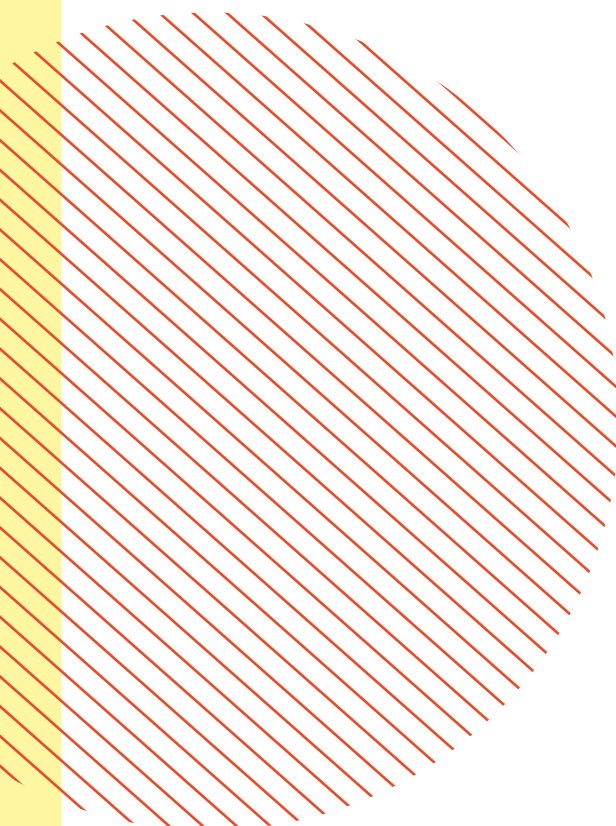
2C01	Mme Clélia LIEBERMANN	M. Éric DEWARRAT
2C02	Mme Sara CARDINALE	M. Éric DEWARRAT
2M01	M. Jürg FRIEDRICH	M. Éric DEWARRAT
2M02	Mme Laura FREYMOND	M. Éric DEWARRAT
2M03	Mme Murielle FERRY	M. Éric DEWARRAT
2M04	Mme Sandy BRAHAM	M. Éric DEWARRAT
2M05	Mme Marie VILLAREJO-CREPEY	M. Éric DEWARRAT
2M06	Mme Kendra SIMONS	M. Éric DEWARRAT

3C01	Mme Alix BERDOZ BECHIR	M. Frédéric GIGON
3C02	M. Olivier LA SPADA	M. Frédéric GIGON
3M01	M. Simon COTTER	M. Frédéric GIGON
3M02	M. Nicolas LAMBIEL	M. Frédéric GIGON
3M03	M. Kian RALPH	M. Frédéric GIGON
3M04	Mme Julia REBSTEIN MUTTI	M. Frédéric GIGON
3M05	M. Luc ROCHAT	M. Frédéric GIGON
3M06	M. Christopher CARROLL	M. Frédéric GIGON
3M07	Mme Muriel CANTIN	M. Frédéric GIGON

Attribution des salles

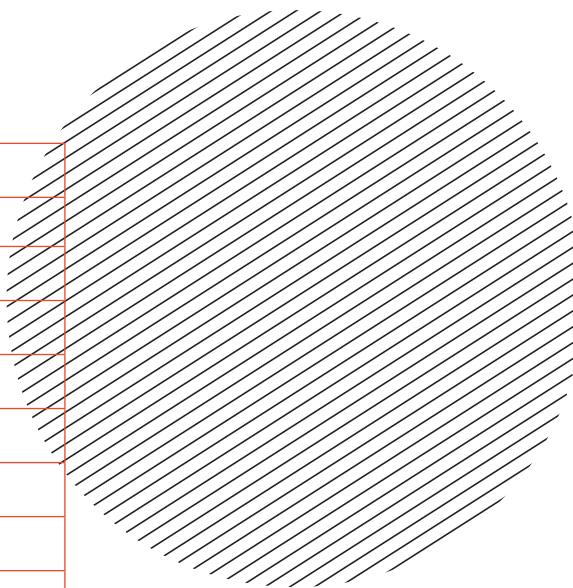
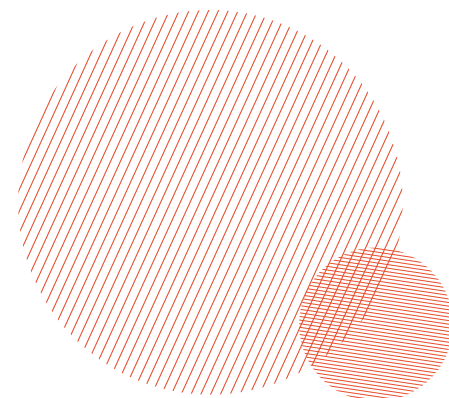
Les numéros à trois chiffres désignent des locaux situés à Sévelin 44.

Les numéros à quatre chiffres désignent des locaux situés à Sévelin 28.



1C01	salle S205
1C02	salle S202
1M01	salle S209
1M02	salle 3005
1M03	salle 2002
1M04	salle 1004
1M05	salle 2001
1M06	salle 2003
1M07	salle 1001

2C01	salle 1002
2C02	salle 2004
2M01	itinérante 1
2M02	itinérante 2
2M03	Itinérante 3
2M04	salle S206
2M05	salle 3001
2M06	salle 2005



3C01	salle S210
3C02	salle S211
3M01	salle S303
3M02	salle S201
3M03	salle S305
3M04	salle S307
3M05	salle S207
3M06	salle S306
3M07	salle S304

Locaux spéciaux

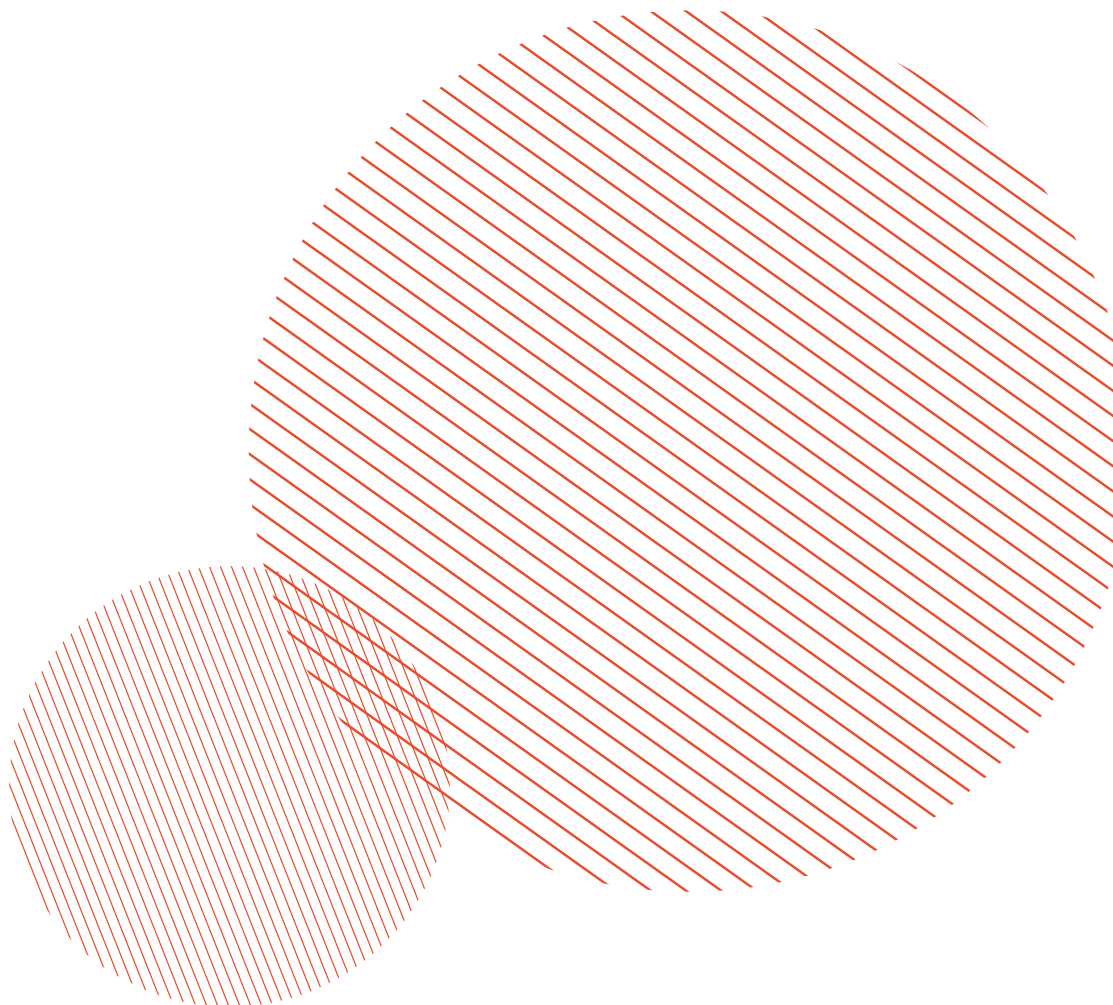
Préparation sciences	S000
Laboratoires de chimie	S008, S010
Physique 1 salle polyvalente	S009
Physique 2 salle polyvalente	S011
Chimie salles polyvalentes	S012, S013
Biologie 1 salle polyvalente	S107
Biologie 2 salle polyvalente	S108
Secrétariat	S111
M. Frédéric GIGON	S105
Mme Christelle CARDON	S110
M. Éric DEWARRAT	S208
Orientation + Aumônier	1005
Salle des maîtres	S102
Auditoire	S106
Arts visuels	S112
Salle d'informatique 1	S109
Salle d'informatique 2	1003
Salle d'informatique 3	1006
Infirmierie	S203
Bibliothèque	S301

Musique	S308
Psychologue scolaire	1011
Travailleur social et médiation	1010
Concierge	3003
Parloir	3004

Horaire journalier

Les cours se donnent du lundi au vendredi,
selon l'horaire suivant :

Période 1	08h00 – 08h45
Période 2	08h50 – 09h35
	Pause de 20 minutes
Période 3	09h55 – 10h40
Période 4	10h45 – 11h30
	Pause de 10 minutes
Période 5	11h40 – 12h25
	Pause de 55 minutes
Période 7	13h20 – 14h05
Période 8	14h10 – 14h55
	Pause de 10 minutes
Période 9	15h05 – 15h50
Période 10	15h55 – 16h40



**Le sport est enseigné une fois par semaine
avec un horaire spécifique :**

**08h00 – 10h15
ou
10h25 – 12h40
ou
13h45 – 16h00**



La version numérique de cette brochure, publiée en ligne sur le site Internet du Gymnase, fait foi en raison des éventuelles corrections du début de l'année scolaire.

www.gymnasedubugnon.ch